

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉGULARISATION
DES CRUES DU BASSIN VERSANT
DU LAC KÉNOGAMI**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 12 mai 2003, à 19 h 30
Holiday Inn Saguenay
Salles Jonquière
2675, boul. du Royaume
Jonquière

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| SÉANCE DU 12 MAI 2003 | |
| SÉANCE DE LA SOIRÉE | |
| MOT DE LA PRÉSIDENTE | 1 |
| PRÉSENTATION DES REQUÊTES | |
| ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC KÉNOGAMI..... | 8 |
| M. LOUIS PILOTE | |
| COMITÉ DES CITOYENS DE LATERRIÈRE..... | 10 |
| M. SERGE FORGET | |
| CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT | |
| ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN..... | 12 |
| M. DANIEL GROLEAU | |
| RICHARD MERCIER ET HAROLD GUAY | 14 |
| MARC SAVARD | 15 |
| CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT | 17 |
| M. SIMON PICARD | |
| UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE..... | 19 |
| M. CHARLES-ANTOINE DROLET | |
| MOUVEMENT AU COURANT..... | 21 |
| M. JOHN BURCOMBE | |
| PRÉSENTATION DU PROMOTEUR | 23 |
| M. PATRICK ARNAUD | |
| REPRISE DE LA SÉANCE | |
| PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| M. SERGE FORGET | 34 |
| M. SIMON PICARD | 46 |
| M. DANIEL GROLEAU | 50 |

SÉANCE DU 12 MAI 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames, messieurs bonsoir! Soyez les bienvenus à cette première partie d'audience publique portant sur le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami.

10 Mon nom est Claudette Journault, j'ai la responsabilité de faire l'enquête et d'écouter le public concernant le projet que nous allons étudier ensemble. Alors dans cette tâche, je vais être accompagnée de monsieur Michel Germain qui est commissaire au BAPE.

15 Alors je souligne que les membres de la Commission ont prêté serment devant un juge de la Cour supérieure et se sont engagés à respecter le code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

20 Alors je vous fais la lecture de la lettre que nous avons reçue au BAPE. Alors la lettre est adressée au président du BAPE, monsieur André Harvey, elle est datée du 11 avril 2003 et elle a été signée par le ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair:

25 "Monsieur le Président, en ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami par le ministère des Ressources naturelles et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

30 "Le mandat du Bureau débutera le 5 mai 2003. Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet."

35 Alors c'est donc en vertu de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement que nous allons ensemble étudier le projet soumis. S'il y a un processus d'audience publique, c'est d'abord parce que c'est un projet qui est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts, parce que c'est un projet qui peut modifier de façon significative le milieu.

40 Alors cela implique qu'il y a d'abord un avis de projet qui est préparé par le promoteur, donc le ministère des Ressources naturelles. Cet avis de projet présente brièvement le projet et cet avis est acheminé au ministre de l'Environnement. Le ministre de l'Environnement doit, par la suite, préparer une directive, c'est-à-dire le cadre d'analyse, les questions auxquelles le promoteur doit répondre pour que son projet soit évalué, et tout ça, c'est dans le but de faire en sorte que le projet soit le plus possible optimisé.

45 Une fois l'étude d'impact réalisée, elle est déposée auprès du ministère de l'Environnement qui examine si finalement l'étude d'impact répond correctement à la directive qui a été émise.

50 La plupart du temps, il y a encore des questions qui se posent, les experts examinent l'étude d'impact et peuvent trouver certaines informations manquantes. À ce moment-là, il y a des questions qui sont acheminées au promoteur pour que celui-ci réponde aux questions et fasse en sorte que son étude d'impact soit complète et recevable. À ce moment-là, l'étude d'impact est complétée et elle est déposée officiellement auprès du ministre de l'Environnement et son équipe, le ministère de l'Environnement, l'examine et à ce moment-là, il y a un avis de recevabilité qui est émis. C'est-à-dire que l'étude d'impact est considérée comme recevable, 55 pouvant répondre adéquatement à la directive.

Ce n'est qu'après cette période-là que le Bureau d'audiences publiques entre dans le dossier. À ce moment-là, le ministre de l'Environnement donne un mandat au BAPE pour tenir une période d'information et de consultation publique. Alors cette période, nous l'avons tenue du 60 25 février au 11 avril 2003, et c'est pendant ces quarante-cinq (45) jours que le public peut demander la tenue d'une audience publique.

65 Alors pendant ces quarante-cinq (45) jours, il y a eu huit (8) demandes d'audience publique. Le ministre a donc répondu aux demandes en donnant le mandat au BAPE de tenir une audience publique.

70 Alors pendant les quatre (4) mois que nous allons travailler ensemble, nous examinerons le dossier, d'abord par des audiences publiques et par la suite, avec les documents que vous allez nous fournir, l'information qui va être fournie par les experts. On va préparer un rapport qui va être acheminé au ministre de l'Environnement au plus tard le 5 septembre prochain.

75 Le Bureau d'audiences publiques fait son travail en parallèle au travail des experts gouvernementaux. Alors c'est pas une procédure qui se rajoute à l'analyse gouvernementale; c'est une procédure qui se fait en parallèle.

80 Le ministère, lui, prépare aussi son analyse, c'est l'analyse environnementale, c'est-à-dire est-ce que ce projet-là répond aux politiques, aux programmes, etc. de son ministère, si c'est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'environnement et pour ce faire, il se fait aider par différents ministères et organismes.

Donc à la fin du processus, le BAPE va produire un rapport et en même temps, le ministère de l'Environnement produit aussi son analyse.

85 Alors le BAPE n'est pas décisionnel, non plus le ministère de l'Environnement; c'est le Conseil des ministres qui prend une décision dans les cas de dossiers majeurs comme celui qu'on va étudier ensemble.

Donc les ministères auront aussi à donner un éclairage à leur ministre qui siège au Conseil des ministres pour prendre une décision.

90

Alors je vous explique comment on va procéder! D'abord, on va tenir l'audience en deux (2) parties. La première partie qui commence ce soir, elle va se poursuivre demain après-midi de quatorze heures (14 h) à dix-sept heures (17 h), et on va reprendre demain soir à dix-neuf heures trente (19 h 30). On va tenter de pas dépasser vingt-deux heures trente (22 h 30) chaque soir. On va continuer aussi mercredi, le même horaire que demain. Et jeudi au besoin, bien, on verra si on doit rajouter des séances publiques.

95

Je vous signale également que nous sommes une Commission d'enquête et conformément aux orientations du BAPE, à ses valeurs, nous travaillons avec le public et nous informons le public continuellement. Alors nous avons ouvert des centres de consultation, pour faire en sorte que cette information-là soit publique. Je vais vous donner ces centres-là tout à l'heure. Vous avez la liste à l'arrière de la salle. Bon, je l'ai ici! Ces centres, ils vont être ouverts pendant les quatre (4) mois de l'audience publique.

100

Alors ils sont situés à la Bibliothèque Mashteuiatsh, à la Bibliothèque municipale de Jonquière, à la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet à l'Université du Québec à Chicoutimi, à la Bibliothèque publique de Laterrière. Il y a un cinquième centre qui est en négociation présentement à Jonquière, nous vous en donnerons des nouvelles demain. Il y a également deux (2) centres permanents au BAPE, alors le centre permanent de l'édifice Lomer-Gouin à Québec et celui de l'Université du Québec à Montréal, à la Bibliothèque centrale Pavillon Hubert-Aquin.

105

110

Également, toute l'information est disponible ou quasi toute l'information est disponible sur le site internet du BAPE. Alors au fur et à mesure où des documents seront déposés, nous les rendrons accessibles à ces endroits. De même tout ce qui est dit en audience publique est pris en enregistrement, et les transcriptions seront disponibles également dans les centres de consultation du BAPE et sur le site internet, environ une semaine après la tenue de l'audience publique.

115

Alors l'audience publique va se tenir en deux (2) parties. Donc la première partie qui commence ce soir, elle est consacrée à l'information. Alors nous avons invité des personnes-ressources pour répondre à vos questions. Alors ces personnes-là vont pouvoir donner l'information utile pour qu'on comprenne bien le projet, ses impacts, je vais vous les présenter tout à l'heure.

120

125

Et tout au cours des séances publiques en première partie, c'est consacré à comprendre le projet et ses impacts. Nous irons chercher de l'information à la fois du côté du promoteur comme des personnes-ressources. Alors ce n'est pas le moment de se positionner sur le projet, est-il acceptable, oui, non, à quelle condition! Ça, on réserve ça en deuxième partie. Parce qu'il faut avoir toute l'information avant de dire, finalement, comment on voit le projet.

130

135 Cette deuxième partie va se tenir le 16 juin dans la même salle. Alors on va vous dire au cours des séances publiques comment faire pour se présenter en deuxième partie, comment préparer un mémoire, ou simplement donner son nom pour venir témoigner et venir dire comment on voit le projet, quelles sont les conditions de réalisation qu'on verrait dans le décret pour qu'il réponde aux attentes des gens d'ici.

140 Alors je vais d'abord vous présenter les organismes, les personnes-ressources que la Commission a invitées pour répondre à vos questions. Alors à la table des personnes-ressources, d'abord le ministère de l'Environnement!

PAR M. YVES ROCHON:

145 Bonsoir. Je m'appelle Yves Rochon, je suis le chargé de projet pour le ministère de l'Environnement sur le dossier, et le porte-parole du ministère.

150 Je vais être assisté de Jean-Philippe Détolle qui est analyste sur le même dossier, et aussi probablement un grand nombre de personnes-ressources vont pouvoir nous assister lors de l'audience pour répondre à des questions, des personnes-ressources selon plusieurs domaines d'expertise couverts par le ministère de l'Environnement.

155 Je suis aussi accompagné de madame Julie Lafleur et monsieur Richard Turcotte, tous deux (2) du Centre d'expertise hydrique du Québec. Je prendrais peut-être deux (2) minutes pour bien préciser le rôle du Centre d'expertise hydrique du Québec.

160 Je pense qu'il est important de clarifier son rôle. Le Centre d'expertise, on le sait, est propriétaire et le gestionnaire des ouvrages de contrôle du lac Kénogami, de même que plusieurs ouvrages au Québec. Et à ce titre, il a collaboré avec Hydro-Québec, lors de l'élaboration de l'étude d'impact, en fournissant des informations sur la gestion et les ouvrages sur le bassin versant.

165 Et là aussi, parce que c'est une grosse boîte, le Centre d'expertise, il y a près de cent cinquante (150) employés, le Centre d'expertise est aussi l'organisme qui est responsable de l'application de la Loi sur la sécurité des barrages. C'est un autre service du Centre qui a, ce service-là, le mandat d'autoriser la construction et la modification des nouveaux barrages en fonction de la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages, et de veiller aussi à ce que les propriétaires des barrages existants réalisent certaines mesures prévues à loi, afin de s'assurer que les ouvrages sont bien sécuritaires.

170 Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts, nous demandons au Centre d'expertise hydrique d'agir à titre d'aviseur technique sur des questions relevant de l'hydrologie, de l'hydraulique et de la gestion des barrages en général. Donc il est consulté à chacune des étapes de la procédure. Il a été consulté lors de l'élaboration de la directive, il est consulté lors de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact pour s'assurer que les méthodes hydrauliques, les méthodes d'hydrologie sont adéquatement appliquées. Et il sera aussi consulté

175

lors de l'analyse environnementale pour s'assurer que les impacts sont acceptables, les impacts du projet.

180 Donc compte tenu de l'implication multiple, vous comprendrez que madame Lafleur sera assistée de plusieurs personnes-ressources pour répondre aux questions de la Commission qui peuvent relever de l'exploitation actuelle des ouvrages de la Loi sur la sécurité des barrages ou pour porter des avis techniques sur l'hydrologie, l'hydraulique et la gestion des barrages.

185 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Nous avons également invité le Comité provisoire du lac-réservoir Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables!

190 **PAR M. PAUL RUEL:**

190 Oui bonsoir, mon nom est Paul Ruel. Notre comité a été formé en 97 suite au déluge finalement, puis suite à la Commission Nicolet. Le Comité représente l'ensemble des organismes qui sont concernés par le bassin versant du lac Kénogami, c'est-à-dire les principales compagnies ici au Saguenay, les différents ministères, les municipalités, puis des organismes qui 195 représentent la population. En tout, il y a vingt (20) organismes différents qui composent le Comité.

200 Puis l'objectif qu'on avait au début, c'était d'analyser la problématique associée à la gestion du bassin versant. On a eu à se pencher sur différentes options, puis on a eu aussi à faire des recommandations au ministre. Ça fait que ce soir comme personne-ressource, on va répondre du mieux qu'on peut à la démarche qu'on a faite pour en arriver à cette suggestion-là. 205 Merci.

205 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Ville de Saguenay!

PAR M. ROGER LAVOIE:

210 Oui bonsoir. Mon nom est Roger Lavoie, architecte et urbaniste au Service du génie, urbanisme et aménagement du territoire de la ville de Saguenay.

PAR LA PRÉSIDENTE:

215 Merci. Société de la faune et des parcs du Québec!

220 **PAR M. GÉRALD GUÉRIN:**

225 Bonsoir. Mon nom est Gérald Guérin de la Société de la faune et des parcs du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le projet a une particularité, c'est qu'il couvre deux (2) régions distinctes au niveau de la société, donc les questions de nature faunique qui toucheront le lac Kénogami et la rivière aux Sables, c'est moi qui donnerai les réponses.

230 Et pour ce qui est de la partie Pikauba, c'est mon confrère de la Direction de la Capitale nationale, monsieur Paul-Émile Lafleur qui est absent ce soir, mais qui est disponible par téléphone, qui sera la personne-ressource.

PAR LA PRÉSIDENTE:

235 Merci. Alors j'en profite pour dire que nous avons un système de lien téléphonique. Alors les experts seront parfois secondés par d'autres gens qui connaissent particulièrement un aspect du dossier et seront appelés à témoigner au besoin par téléphone. Vous allez pouvoir entendre leur témoignage à la suite des questions qui vous viendront à l'esprit et que nous acheminerons à ces gens.

240 Nous invitons maintenant Pêches et Océans.

PAR M. SIMON TRÉPANIER:

245 Bonjour. Mon nom est Simon Trépanier de la gestion de l'habitat du poisson à Pêches et Océans. Je suis ici donc pour répondre aux questions qui touchent l'expertise de l'habitat du poisson, tant pour la partie Pikauba que Kénogami.

PAR LA PRÉSIDENTE:

250 Merci. Il y a également d'autres gens dans la salle qui seront appelés au besoin à venir se joindre aux personnes-ressources à la table en avant. C'est le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, le Conseil de la Nation huronne-wendat, le ministère de la Sécurité publique, la municipalité d'Hébertville, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Transports, Pêches et Océans et Environnement Canada. Alors ces gens ne sont pas nécessairement tous ici ce soir, mais ils seront disponibles par lien téléphonique ou ils pourront venir au cours d'une séance répondre à vos questions.

260 Alors comment on va procéder ce soir! D'abord les requérants vont être invités à venir présenter les motifs de leur requête et par la suite, le promoteur va présenter son projet, entre vingt (20) et trente (30) minutes, pour faire une brève présentation de son projet.

Et par la suite, le registre va être ouvert. Alors nous allons, après la pause, où le registre sera ouvert, inviter les gens par ordre d'inscription au registre à venir se présenter à la table et présenter leur question.

265 Alors les questions doivent toujours m'être adressées et par la suite, je vais les rediriger, soit au promoteur, soit aux personnes-ressources. Alors la Commission a aussi un rôle

270 d'enquête à faire, elle doit donner un éclairage le plus complet possible au ministre de l'Environnement; de façon à faire en sorte que la décision soit la meilleure. Alors nous aussi, on va poser des questions pour compléter les questions que vous aurez posées. Ce soir, on va tenter de se restreindre, parce qu'il y a beaucoup de gens, et puis il y a quand même une démarche d'information préalable, mais à compter de demain, on va plus se joindre à vous pour compléter les questions que vous poserez.

275 Alors le nombre de questions permises par intervention est de deux (2). On vous demande d'éviter les préambules, uniquement ce qui est nécessaire à la compréhension de la question. Vous devez aussi éviter les sous-questions. Alors tout ça, c'est pour faire en sorte que plus de gens possibles viennent poser des questions et obtenir les réponses à leur question.

280 Donc on va regarder si effectivement la question est pertinente et on va l'acheminer pour vous aux personnes-ressources. C'est la même chose, les personnes-ressources vont répondre à la Commission. Et s'il y a des choses que vous comprenez pas dans la réponse, bien, vous nous le dites, à ce moment-là on va tenter d'aller chercher plus de précision pour vous.

285 Je vous signale également que la Commission ne tolérera aucune forme de manifestations, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitude méprisante. La meilleure façon de favoriser les débats sereins est de respecter les règles de procédure du BAPE. Les questions sont permises mais pas les accusations. Respecter ces règles de procédure du BAPE constitue la meilleure façon d'éviter les poursuites en dommages.

290 Je vous signale également que les questions ne seront pas nécessairement toutes répondues dans la même séance, c'est normal que les gens n'aient pas toute l'information au moment où la question est posée, mais on a bien demandé tant au promoteur qu'aux personnes-ressources de s'assurer qu'ils pourront répondre dans les meilleurs délais. Alors ils pourront le faire soit dans les séances subséquentes ou, à la limite, par écrit, et ces réponses-là vous seront
295 accessibles par le site internet de la Commission ou dans les centres de consultation.

Alors justement, les centres de consultation vont recevoir cette information-là à peu près dans une semaine, la semaine qui suit leur dépôt.

300 Si l'information ou certains documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, elle doit en faire part à la Commission au moment où celle-ci en fait la demande. Si la Commission le décide, le document doit lui être déposé avec la mention "confidentiel". Si la Commission juge le document pertinent à ses travaux, la personne alléguant la confidentialité du document devra par écrit établir et non simplement alléguer le
305 préjudice qui pourrait être subi si le document était rendu public en tout ou en partie.

310 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette décision, à la suite de quoi, l'information sera rendue publique en tout ou en partie ou sera renvoyée à la personne qui la fournit, sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

315 La personne qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience publique mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser au personnel de la Commission. Alors la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Lyne Boutin est derrière la salle, elle pourra répondre à vos questions.

320 Nous tenons également à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de service aux citoyens. C'est ainsi que le BAPE met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services, dans le but de nous aider à mieux vous servir. Nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible derrière la salle.

325 Alors l'équipe du BAPE, la Commission est assistée dans ses travaux par des analystes; alors ce sont madame Linda St-Michel, monsieur Jean Roberge, la stagiaire analyste, madame Judy Doré. La coordonnatrice au secrétariat de la Commission qui vous a reçus, c'est madame Anne-Lyne Boutin, et l'agente de secrétariat, madame Chantal Dumontier. La conseillère en communication, madame Karine Lavoie. Alors ça fait partie des membres de l'équipe de la Commission.

330 La régie sonore ce soir est assurée par monsieur Bernard Chabot. La responsabilité de l'organisation technique a été confiée à monsieur Richard Grenier. Les transcriptions sont assurées par madame Denise Proulx.

335

PRÉSENTATION DES REQUÊTES
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC KÉNOGAMI

PAR LA PRÉSIDENTE:

340

Alors nous invitons maintenant les requérants à bien vouloir présenter les motifs de leur requête. D'abord l'Association pour la protection du lac Kénogami. Si vous voulez vous présenter s'il vous plaît à la table. Alors lorsque vous venez à la table, je vous demanderais de toujours donner votre nom pour les transcriptions.

345

PAR M. LOUIS PILOTE:

Bonsoir. Mon nom, c'est Louis Pilote, président de l'Association pour la protection du lac Kénogami.

350

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

355

PAR M. LOUIS PILOTE:

360 Bonsoir madame la Présidente, mesdames et messieurs membres de la Commission, je vois monsieur Germain qui est là, aux membres de l'APLK présents dans cette salle, mesdames et messieurs! Dans notre demande d'audience publique expédiée récemment au ministre de l'Environnement, nous avons proposé de laisser en veilleuse le principe de l'audience formelle pour faire confiance à une médiation entre les différents acteurs que l'on retrouve depuis plus de cinq (5) ans au Comité de bassin du lac Kénogami et des rivières aux Sables et Chicoutimi. Le ministre n'a pas retenu notre proposition.

365 Nous acceptons cependant sa décision et nous nous proposons, madame la Présidente, de participer pleinement aux présentes audiences.

370 L'Association pour la protection du lac Kénogami a participé activement aux rencontres du Comité de bassin ayant mené à la proposition de construire un ouvrage de retenue dans le parc des Laurentides. Notre association est d'accord avec l'actuel projet de barrage en amont du lac Kénogami sur la rivière Pikauba, pour permettre de régulariser les eaux du bassin versant du lac Kénogami.

375 Nous sommes aussi en accord avec le creusage de la rivière aux Sables pour augmenter la capacité d'évacuation en cas de crue importante.

Ces différents travaux devraient selon nous garantir une meilleure sécurité pour les populations riveraines et maintenir le lac Kénogami à un niveau acceptable de mai à octobre.

380 Notre association est consciente des impacts environnementaux, sociaux et économiques d'un tel projet, mais s'interroge particulièrement sur la gestion qui sera appliquée au bassin versant du lac Kénogami après la construction de ces ouvrages.

385 Notre association travaille depuis 84 pour en arriver à un partage plus équitable de l'eau entre les utilisateurs du lac et les producteurs d'énergie hydroélectrique. Nous voulons être partie prenante dans la gestion actuelle et future de ce nouveau réservoir d'eau. Les règles définies pour gérer le réservoir Pikauba ou celui du lac Kénogami et des rivières devront faire l'objet de consensus. À notre avis, le temps des ententes plus ou moins secrètes entre les producteurs d'énergie et le ministère d'Énergie et Ressources du Québec nous semble révolu.

390 Les travaux prévus pour contrôler les apports d'eau assureront probablement une meilleure sécurité, nous en convenons, mais ils devront aussi permettre de régler les conflits d'usage entre d'une part les utilisateurs et leur besoin courant, sanitaire et récréatif et d'autre part, les compagnies productrices d'électricité installées sur la rivière aux Sables et la rivière Chicoutimi.

400 Les contrats entre ces compagnies et le gouvernement du Québec devront être préparés et paraphés en toute transparence pour avoir notre appui. D'ailleurs les discussions pour le renouvellement de ces contrats devraient commencer dès maintenant. Nous sommes présentement ouverts à toutes sortes de discussions.

405 Un nouveau partage de l'eau doit être mis de l'avant et la gestion estivale actuelle doit être prolongée à l'automne. Si le Bureau des audiences publiques du Québec peut contribuer à redéfinir ce partage de l'eau entre les différents usagers et à régler ou améliorer la situation, alors notre association collaborera activement avec vous.

410 Nous avons confiance dans le processus de consultation que vous initiez, madame la Présidente, à cause de la valeur démocratique qu'il véhicule et de son approche citoyenne qui permet, qui valorise la participation de chacune et de chacun d'entre nous.

Voilà madame la Présidente ce que nous avons à dire, et nous serons présents tout au long des audiences. Je vous remercie. Louis Pilote, président de l'Association pour la protection du lac Kénogami.

415 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Pilote.

420

COMITÉ DES CITOYENS DE LATERRIÈRE

PAR LA PRÉSIDENTE:

425 Nous invitons maintenant le Comité des citoyens de Laterrière.

PAR M. SERGE FORGET:

430 Bonsoir madame la Présidente.

430

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

435 **PAR M. SERGE FORGET:**

440 Mon nom est Serge Forget du Comité des citoyens de Laterrière. Alors je viens présenter la requête que nous avons fait parvenir au ministre André Boisclair le 12 mars 2003. Et l'objet était la demande d'audience publique, alors elle se lit comme suit!

440

Monsieur le Ministre, nous avons pris connaissance de l'étude d'impact au sujet de la régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami. Le Comité des citoyens de Laterrière inc. suit depuis plusieurs années le dossier des niveaux du lac Kénogami et des impacts que celui-ci peut provoquer de temps à autre sur les rivières Chicoutimi, aux Sables et

445 aux riverains habitant ces berges. Depuis les événements de 96, le Comité des citoyens de
Laterrière s'implique dans le Comité provisoire de bassin.

Nous avons donc pris connaissance de l'imposante étude d'impact déposée dans le
cadre du projet visant la régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami. Un certain
450 scepticisme continue à nous interpeller quant à la rigueur des données retrouvées dans cette
étude d'impact savamment et espérons objectivement préparée par Hydro-Québec, dans le cadre
de la volonté de rencontrer les objectifs visés par le décret gouvernemental.

Plusieurs constats viendront, au cours de la présentation que nous souhaitons faire
455 devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, appuyer nos craintes, notre
scepticisme et nos convictions quant à notre appréhension de rencontrer l'objectif premier qui
devrait être la sécurité des citoyens concernés par les crues et non seulement la sécurité des
barrages, ouvrages de retenue et le niveau du lac Kénogami en période estivale.

Nous sollicitons donc de votre part que les audiences publiques devant le Bureau
460 d'audiences publiques pour l'environnement soient tenues afin de demander au promoteur Hydro-
Québec de retourner à sa planche à dessin et de trouver des solutions acceptables pour la
sécurité de l'ensemble des citoyens à risque dans le présent dossier sous étude.

465 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Forget.

470

475

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

480

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous invitons maintenant le Conseil régional de l'environnement et du développement
485 durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PAR M. DANIEL GROLEAU:

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir monsieur le Commissaire.

490

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

495

PAR M. DANIEL GROLEAU:

Daniel Groleau, je suis directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable! Donc je vais vous lire la demande que nous avons adressée à monsieur le ministre.

500

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement rendait publique, le 25 février dernier, à votre demande, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier concernant le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami. Le BAPE, les promoteurs du projet et le ministère de l'Environnement se sont déplacés à Jonquière, le 18 mars dernier, afin d'informer la population sur le processus de consultation publique, le rôle du BAPE, la procédure d'évaluation environnementale et le projet.

505

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable était présent lors de la soirée d'information. D'entrée de jeu, nous aimerions indiquer que l'ensemble des questionnements et commentaires provenant en grande partie des riverains du lac Kénogami nous ont envoyé un signal clair sur la nécessité de tenir une audience publique afin d'apporter des précisions sur la portée de ce projet.

510

Nous avons été en mesure d'observer que beaucoup de questions sont restées sans réponse, notamment sur les modalités de gestion du lac Kénogami et du réservoir Pikauba. Les représentants du BAPE présents à cette soirée ont vite fait de clarifier aux gens présents que ce sont des exemples de questionnement qui pourraient facilement être éclaircis lors d'une audience publique.

515

Certaines modalités de gestion des réservoirs nous sont proposées par le promoteur, mais le Centre d'expertise hydrique mentionne cependant, dans un avis émis le 10 janvier 2003, qu'il subsiste toujours des lacunes. Aucun plan de gestion comprenant un ensemble de règles de gestion fine n'a été proposé par le promoteur, notamment les règles de gestion en période de crue extrême, ou encore, quels sont les critères pour faire des évacuations préventives.

520

525

Il est important de minimiser la libération de méthylmercure dans l'environnement et ce, de toute évidence, pour des questions de santé publique. La Direction régionale de la santé publique avait demandé une réduction de trente-neuf pour cent (39 %) du réservoir Pikauba, un mode de gestion à quatre cent quinze virgule huit mètres (415,8 m), et ainsi l'évitement de l'inondation de terres humides, ce qui aurait fait en sorte de diminuer l'impact des apports en mercure. Cette hypothèse n'a pas été évaluée.

530

Suite aux réponses obtenues, il a été permis de clarifier que les objectifs du promoteur, qui sont de garantir un débit de quarante-deux virgule cinq mètres cubes-seconde (42,5 m³/s) en

535 tout temps en aval du lac Kénogami et de maintenir le niveau estival du lac Kénogami en
automne pour profiter de la production d'énergie, apparaissent non compatibles avec le décret
gouvernemental qui précise des objectifs de sécurité publique ainsi que le maintien du niveau du
lac Kénogami durant la période estivale pour répondre aux besoins des riverains. Une audience
publique permettrait d'apporter la lumière sur les niveaux de gestion préconisés pour les deux (2)
540 réservoirs et ainsi s'assurer que les risques environnementaux sont minimisés.

De plus, nous savons que Pêches et Océans Canada émet des réserves sur la solution
retenue par le promoteur en fonction des objectifs inscrits au décret gouvernemental. Les avis et
commentaires émis par Pêches et Océans Canada, lors de la période de questions sur l'étude
545 d'impact, ne sont toujours pas rendus publics à ce jour. L'accès public à tous les documents
déposés par Pêches et Océans Canada lors de la période d'information via le site internet du
BAPE était rendu possible pour certains autres projets, notamment le projet d'aménagement de
la rivière Toulnostouc.

550 Suite à une demande faite au registre public de Pêches et Océans Canada, nous avons
été à même de constater que les échanges de documents effectués entre l'initiateur du projet, le
ministère des Ressources naturelles, et Pêches et Océans Canada, proposent de nouveaux
scénarios et ce, en date du 22 mars, soit quatre (4) jours après la soirée d'information tenue le 18
mars, pour le projet, ainsi qu'une demande du ministère des Ressources naturelles à l'intention
555 de Pêches et Océans Canada de réviser leur intention de référer celui-ci en Commission fédérale
d'examen. Afin de bien évaluer les enjeux liés à ce projet, nous croyons qu'il serait important que
la population puisse avoir accès à ces documents.

En terminant, il faut préciser que ce sont plus de cinq cents hectares (500 ha) de milieux
560 humides qui seront inondés lors de la création du réservoir Pikauba; ces milieux représentent
une grande valeur en termes de diversité biologique.

Pour toutes les raisons évoquées dans cette lettre, il apparaît important de bien informer
la population régionale sur les impacts sociaux, environnementaux et économiques liés à un tel
565 projet. Il est certain que la période d'information n'a pu répondre à toutes les questions, c'est
pourquoi nous demandons la tenue d'une audience publique sur le projet de régularisation des
crues du bassin versant du lac Kénogami. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

570
Merci monsieur Groleau.

575
RICHARD MERCIER ET HAROLD GUAY

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous invitons maintenant messieurs Richard Mercier et Harold Guay.

580

PAR M. RICHARD MERCIER:

Bonsoir.

585

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

590

PAR M. RICHARD MERCIER:

Notre demande concerne le volume 4 du projet qui se rapporte à l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables.

595

Nous demeurons en bordure de la rivière aux Sables dans le secteur localisé entre le pont de la rue Saint-Dominique et le rapide localisé en face des installations de CEPAL Aventure. Nous avons joint à notre demande un schéma qui localise ce secteur-là avec les précisions sur nos résidences.

600

Le projet comporte l'augmentation du seuil d'inondation majeur de la rivière aux Sables qui passerait de cent soixante-dix mètres cubes-seconde ($170 \text{ m}^3/\text{s}$) à six cent cinquante mètres cubes-seconde ($650 \text{ m}^3/\text{s}$), c'est beaucoup d'eau! Cela revient à dire que la rivière aux Sables sera considérée comme l'évacuateur de crues du lac-réservoir.

605

Pour nous, le projet, tel qu'il est proposé, n'aide en rien notre cause! Il place nos résidences dans une zone à risques. Si la zone inondable est redéfinie en considérant la ligne d'inondation majeure à six cent cinquante mètres cubes-seconde ($650 \text{ m}^3/\text{s}$), nos terrains et fondations en feront partie.

610

La valeur de nos résidences risque donc de subir une forte dépréciation. L'utilisation ou l'usage de nos terrains sera-elle restreinte par rapport aux droits de construction, de reconstruction ou d'assurabilité, etc.!

615

Le problème vient du fait qu'aucuns travaux n'est prévu en aval de notre secteur. Cette section pourrait comme occasionner un bouchon qui ferait rehausser les eaux de cette section-là. Les eaux s'élèveront donc aussi haut qu'elles ont été en 96, sinon plus si on se rapporte aux observations qui ont été faites à l'époque. Je parle bien sûr des simulations qui ont été faites par Hydro-Québec et rendues publiques dans son étude.

620

Donc nos résidences seront inondées. On peut le voir aussi si on se rapporte à un des schémas qui a été rendu public dans l'étude d'Hydro-Québec que pour notre secteur, les deux (2) lignes, soit avant et après les travaux, ne changent en rien, donc ça demeure, les eaux vont s'élever aussi hautes, qu'il y ait des travaux ou pas de travaux. C'est donc que les travaux n'auront pas d'incidence sur notre secteur.

625 Bien c'est ça, je l'expliquais un petit peu tout à l'heure, que le rehaussement des eaux, bien, c'est attribuable au rétrécissement de la section de CEPAL. Ce secteur-là, je vous précise, a été réaménagé en 96, suite aux inondations survenues. Les travaux en question comprenaient la remise en état d'un parcours de kayak incluant plusieurs épis à même le lit de la rivière, ainsi que la reconstruction d'un chemin de service sur les berges du cours d'eau.

630 Nul besoin de vous préciser que ces ouvrages ayant fait l'objet d'une autorisation du ministère de l'Environnement créent un obstacle considérable à l'écoulement des eaux. Ce qui est un peu contradictoire avec votre projet qui consiste à évacuer six cent cinquante mètres cubes-seconde (650 m³/s) sans dommage aux résidences du secteur.

635 En gros, c'est ça. On avait plusieurs suggestions, c'est pas le moment, on y reviendra.

PAR LA PRÉSIDENTE:

640 Merci pour votre témoignage. On va sûrement entendre vos questions au cours des séances qui vont suivre.

645 **MARC SAVARD**

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marc Savard s'il vous plaît.

650 **PAR M. MARC SAVARD:**

Madame la Présidente, bonsoir. Je vais vous lire la requête que j'ai faite au ministre de l'Environnement.

655 Monsieur le Ministre, après avoir pris connaissance de la documentation déposée et assisté à la séance d'information tenue le 18 mars 2003, je constate que l'impact négatif du projet sur l'érosion des berges sensibles du lac Kénogami ne sera pas atténué. Référence: Complément de l'étude d'impact sur l'environnement, Évaluation des effets cumulatifs, septembre 2002, chapitres 4.4 et 4.5.

660 Je suis propriétaire d'un terrain sur la rive sud du lac Kénogami sur lequel est construite une résidence secondaire dans la municipalité d'Hébertville. Celui-ci est localisé près de la digue Ouiqui et est identifié comme étant le lot 2 du Canton de Plessis. Il est situé dans une zone sensible dans laquelle l'érosion est active.

665 L'exploitation du lac au niveau cent quatorze pieds (114 pi) plus ou moins quatre pouces (4 po) sur de longues périodes va aggraver l'érosion déjà importante des talus sablonneux par l'action des vagues. Actuellement et historiquement, le niveau moyen est beaucoup plus bas.

670

Dans l'étude d'impact, le problème est identifié. On y indique que la proportion des rives faisant l'objet d'une érosion pourrait passer de six (6 %) à huit pour cent (8 %), mais qu'aucune mesure d'atténuation n'est prise puisque les effets négatifs du projet sont compensés par l'effet positif sur le développement de la villégiature et sur la pratique d'activités nautiques.

675

Je crois que le problème de l'érosion est banalisé dans cette étude. Les zones sujettes à l'érosion ne sont pas identifiées, les taux de perte de terrain ne sont pas établis et les impacts ne sont pas étudiés.

680

Le développement de la villégiature et la pratique d'activités nautiques sont des effets positifs sociaux et non environnementaux, à mon avis. Je ne comprends pas que cela compense la perte environnementale que constitue l'érosion des rives.

685

De plus, la villégiature contribue aux empiètements et à l'artificialisation des rives, et les activités nautiques motorisées augmentent l'érosion des berges sensibles causée par les vagues produites par les plaisanciers insoucians.

690

Étant donné l'importance que le ministère de l'Environnement accorde à la protection des rives, avec raison, je demande la tenue d'audience publique. Marc Savard.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Savard.

695

CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous invitons maintenant le Conseil de la Nation huronne-wendat.

700

PAR M. SIMON PICARD:

705

Bonsoir madame la Présidente, je vais vous faire lecture de la lettre qui a été adressée au ministre de l'Environnement par le Grand Chef de la Nation huronne-wendat, monsieur Wellie Picard, pour une demande d'audience publique, le 10 avril dernier.

710

Monsieur le Ministre, le 25 février dernier, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement rendait accessible à la population, à votre demande à titre de ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, l'étude d'impact concernant le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami par le ministère des Ressources naturelles du Québec.

Ce projet consiste à réaliser des infrastructures qui permettront de régulariser les crues du bassin versant du lac Kénogami afin d'assurer la sécurité du public. Le projet comprend cinq

715 (5) composantes dont la création d'un réservoir de rétention des crues sur la rivière Pikauba, à
trente virgule deux kilomètres (30,2 km) en amont du lac Kénogami. Les préoccupations de la
Nation huronne-wendat se rapportent spécifiquement à cet aspect du projet.

La création du lac-réservoir sur la rivière Pikauba consiste à inonder une superficie de la
720 rivière Pikauba dans la Réserve faunique des Laurentides, en construisant un barrage et ainsi,
créer un lac-réservoir de plusieurs dizaines d'hectares.

Ce projet a pour principal objectif de garantir la sécurité de la population, de limiter les
dommages en cas de crues comme celles de 96 et de maintenir un niveau estival acceptable
725 dans le réservoir Kénogami et ainsi, faciliter les activités des plaisanciers.

L'inondation de ce milieu représentera une perte importante du point de vue de la
biodiversité de la réserve et de la région. La perte d'un seul de ces milieux est inestimable,
irremplaçable et sans compensation possible. Ce projet aura des conséquences et des
730 répercussions sur l'intégrité de la réserve et de l'entente de chasse entre le gouvernement du
Québec et la Nation huronne-wendat comme nous les connaissons actuellement.

Hydro-Québec a consulté les Hurons-Wendat en tant qu'utilisateurs du milieu. Les
chasseurs hurons qui se sont prononcés jusqu'à maintenant remarquent que le réservoir risque
735 de nuire à la libre circulation des orignaux qui auront à contourner par l'ouest le futur plan d'eau.
Un plus grand nombre d'orignaux pourront alors traverser la route 169 et ainsi augmenter le
nombre de collisions avec des véhicules.

La faune, la forêt et la végétation de cette vallée sont exceptionnelles. Les chasseurs
740 questionnent cette solution proposée par Hydro-Québec, puisque les résidents du lac Kénogami
refusent une diminution du niveau du lac afin de garantir leurs activités de plaisance estivales.

Un chasseur a qualifié le secteur de carrefour international pour les orignaux, il y a des
montagnes tout autour et les orignaux peuvent arriver de tous les coins, de l'est, de l'ouest, du
745 nord et du sud, j'appelle ça un carrefour! Lors de notre séjour de chasse, on a aussi chassé la
gélinotte et vu de nombreux canards de différentes espèces.

Les chasseurs hurons présents lors de ces rencontres ont d'ailleurs manifesté leur intérêt
à être consultés tout au long de ce processus. Cet intérêt s'est d'ailleurs traduit dans les
750 différents rapports de consultation d'Hydro-Québec et du ministre des Ressources naturelles
réalisés auprès des utilisateurs dont les Hurons-Wendat où des réponses ont été proposées,
mais qui demeurent encore nébuleuses, incomplètes ou parfois même insatisfaisantes.

Pour les chasseurs hurons, la solution élaborée par la Commission Nicolet, de créer un
755 réservoir tampon dans la Réserve faunique des Laurentides, est discutable et en plus, elle
comporte de nombreux désavantages pour la faune et l'environnement.

La mise en eau de ce territoire affectera les zones de chasse 68, 66 et 64. Cette dernière
est d'ailleurs la plus affectée par le projet. Cette zone recèle un potentiel très élevé pour la

760 chasse à l'orignal et se situe dans le secteur offrant le plus grand nombre de potentiel de chasse de la réserve.

Plusieurs Hurons-Wendat y ont chassé depuis le début de l'entente de chasse à l'orignal en 95 et y ont toujours connu un très bon succès. Par ailleurs, cette zone est caractérisée par
765 d'immenses méandres herbacés qui couvrent des dizaines d'hectares. Ce type d'écosystème exceptionnel et de surcroît propice à l'orignal se retrouve qu'en deux (2) autres endroits dans la réserve faunique, soit en aval du lac aux Écorces et au sud du petit lac Métascouac, soit à la jonction des deux (2) rivières Metabetchouan est et sud.

770 De plus, compte tenu de la faible récurrence des pluies diluviennes connues en 1996, les Hurons-Wendat considèrent ce projet farfelu et même tendancieux au profit des riverains du lac Kénogami en aval, soucieux d'avoir un niveau d'eau constant pour leurs activités de plaisance.

775 Comme l'ensemble de la population québécoise, les Hurons-Wendat ne s'opposent pas au principe de sécurité de la population, au contraire. Les événements de 96, bien qu'exceptionnels, ne doivent pas se reproduire et nous devons tout mettre en œuvre pour les éviter. Cependant, la faune et l'environnement exceptionnels visés par le présent scénario pourraient peut-être ne pas en payer le prix.

780 Pour cette raison, nous pensons qu'une audience publique, dans le cadre du processus du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, est nécessaire, et nous vous demandons de lui donner un tel mandat. Wellie Picard, Grand Chef.

PAR LA PRÉSIDENTE:

785 Merci monsieur Picard.

**UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION
DE LA NATURE**

790 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous invitons maintenant l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

795 **PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:**

800 Charles-Antoine Drolet, je suis secrétaire de la Corporation et responsable de la Commission biodiversité. Je vais vous faire lecture de la lettre qu'on a envoyée au ministre le 27 mars.

Monsieur le ministre, à votre demande, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement rendait accessible, le 25 février dernier, l'étude d'impact concernant le projet de

805 régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami par le ministère des Ressources naturelles du Québec.

810 Le projet consiste à réaliser des infrastructures qui permettront de régulariser les crues du bassin versant du lac Kénogami situé près de la ville de Saguenay et d'assurer ainsi la sécurité du public. Le projet comprend cinq (5) composantes: la modernisation des évacuateurs de crues des ouvrages du lac Kénogami, la création d'un réservoir de rétention des crues sur la rivière Pikauba à trente kilomètres (30 km) en amont du lac Kénogami, l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables, la consolidation et le rehaussement des digues du pourtour du lac Kénogami et la mise en place d'un système amélioré de gestion prévisionnelle.

815 Nos commentaires ici ne porteront que sur la composante touchant la création d'un réservoir de rétention sur la rivière Pikauba, même si nous reconnaissons que toutes les composantes ont été conçues comme un ensemble.

820 En effet, c'est cet aspect du projet, avec l'excavation dans la rivière aux Sables et la consolidation et le rehaussement des ouvrages de retenue sur le pourtour du lac Kénogami, qui présente les plus importantes répercussions environnementales.

825 La création du réservoir Pikauba dans la Réserve faunique des Laurentides provoquerait, selon le promoteur, la formation de falaises vives et de zones d'éboulements mineurs sur vingt-deux pour cent (22 %) du pourtour du réservoir. Par ailleurs, douze cents hectares (1200 ha) de forêts productives seraient perdus.

830 En ce qui touche la faune et la flore, cinq cents hectares (500 ha) de milieux humides et onze cents hectares (1100 ha) d'habitats forestiers seraient également détruits. Une diminution de la production d'ombles de fontaine serait causée par la création d'un obstacle permanent entre les aires d'alimentation et les aires de frai ainsi que par l'inondation de tributaires de la rivière Pikauba.

835 La consommation d'ombles de fontaine et de meuniers devrait être restreinte pendant dix (10) ans, en raison de la hausse de leur teneur en mercure. Comme mesure d'atténuation, le promoteur propose la mise en œuvre d'un plan de compensation ainsi que d'un programme de gestion du risque pour la santé.

840 L'UQCN prend bonne note de ces impacts très importants dans la région du bassin versant de la rivière Pikauba, et elle souligne que dans son état actuel, il s'agit d'un territoire exceptionnel pour l'ensemble de la Réserve faunique des Laurentides où il ne subsiste que deux (2) régions abritant des milieux humides, des écosystèmes et des paysages de cette importance.

845 Nous croyons que des alternatives aux propositions déposées par le promoteur Hydro-Québec, surtout pour cette région, devraient être présentées et débattues publiquement. En fait, nous pensons que des changements devraient être apportés au projet.

Nous préconisons de procéder à la construction des structures de retenue, mais de ne pas créer de réservoir. On ne ferait intervenir cette structure de retenue qu'en cas de pluviosité

850 importante susceptible de provoquer une surcharge du lac Kénogami qui pourrait mettre en danger la stabilité des ouvrages ou la sécurité du public.

855 En temps normal, aucun réservoir de retenue ne serait créé, aucun hectare de forêt ne serait inondé, aucune perte d'habitat humide ne serait à déplorer. En cas de chute de pluie catastrophique, une situation qui n'est susceptible de se présenter qu'à des intervalles de temps très grands, la structure de retenue pourrait être fermée et provoquer ainsi la formation d'un réservoir temporaire qui serait vidangé rapidement avec le retour d'une pluviosité normale.

860 Nous croyons même que l'absence de réservoir permanent accroîtrait la capacité tampon du système en offrant un plus grand volume potentiel de stockage. Les répercussions liées à l'accumulation de mercure dans la chaîne alimentaire et à l'érosion des berges pourraient aussi être évitées.

865 L'option que nous préconisons en est une de maximisation des retombées du projet à des fins de sécurité du public et de réduction très substantielle des impacts négatifs. C'est une solution novatrice qui fait appel au bon sens et qui ne devrait pas être écartée pour des considérations secondaires à l'objectif premier du projet, soit de faire en sorte que la venue d'un autre déluge n'ait pas de conséquences catastrophiques pour la région.

870 Pour cette raison, nous pensons qu'une audience publique dans le cadre du processus du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est nécessaire, et nous vous demandons de lui donner un tel mandat. Charles-Antoine Drolet, responsable de la Commission biodiversité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

875 Merci monsieur Drolet.

MOUVEMENT AU COURANT

880 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous invitons maintenant le Mouvement Au courant.

885 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Bonsoir madame la Présidente.

890 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

895 Alors je vais lire notre propre lettre adressée au ministre, avec l'objet: Projet Kénogami-Pikauba.

 Monsieur le Ministre, par la présente, le Mouvement Au courant demande la tenue d'audience publique sur le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami
900 par le ministère des Ressources naturelles.

 L'intérêt du Mouvement Au courant dans ce projet découle de ses buts principaux, soit de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.
905

 D'une part, nous sommes heureux que finalement, un projet lié aux inondations de 1996 puisse être débattu de façon ouverte, transparente et publique. Mais d'autre part, nous sommes déçus que six (6) ans de projet de reconstruction et de réaménagement au coût de centaines de millions de dollars ont échappé à la procédure d'évaluation et d'examen publique appliquée par le
910 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

 À notre avis, la section justification du projet de l'étude d'impact n'est pas suffisamment élaborée pour étayer le choix du réservoir Pikauba comme solution optimale. Plus de détails sur des solutions de rechange et des variantes sont nécessaires.
915

 L'étude d'impact semble traiter les exigences de maintien du débit minimal et du niveau estival du lac Kénogami comme immuables. Il faut expliquer le fondement et la justification de ces chiffres.

 En effet, le mandat conféré à Hydro-Québec pour réaliser l'étude d'impact du projet par le décret 704-2000 ne contient aucune référence à débits. Quant au niveau d'eau, nous trouvons la gamme de variations permises très étroite, plus appropriée à une piscine qu'à un lac de quarante kilomètres carrés (40 km²). À titre de comparaison, quelles sont les variations de niveau typiques pour d'autres réservoirs avec villégiature, gérés par le ministère de l'Environnement?
925

 À l'égard des effets cumulatifs, nous continuons de croire que le point de départ dans le passé pour l'étude de ces effets devrait être l'état naturel des lieux avant l'intervention de l'homme. Bien qu'il est difficile de quantifier les impacts des actions qui datent du dix-neuvième siècle, il est quand même pertinent, à notre avis, de fournir l'historique du développement du bassin versant et les conséquences environnementales de ce développement. Donc le fait qu'on a commencé à vraiment exploiter la forêt vers 1850 définit bien pour nous le point de départ des effets cumulatifs.
930

 Nous notons d'ailleurs que le rapport sur les effets cumulatifs est préparé dans le cadre de la procédure fédérale d'évaluation environnementale du projet. Habituellement, les commentaires et questions d'Environnement Canada et du ministère des Pêches et des Océans
935

en particulier, ainsi que les réponses du promoteur, sont inclus dans le dossier rendu public par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

940 Nous demandons donc que ces documents soient déposés afin que le public puisse les consulter convenablement. Et c'est signé, John Burcombe. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

945 Merci monsieur Burcombe. Alors pour répondre à votre requête, justement nous avons reçu la liste des documents qui ont été produits par les organismes fédéraux, et nous avons rendu disponibles la majorité de ces documents-là, tous les documents pertinents ont été rendus publics ou le seront dans les jours qui vont suivre dans les centres de consultation.

950

955

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

PAR LA PRÉSIDENTE:

960 Sans plus tarder, nous allons maintenant passer la parole au promoteur. Nous allons lui demander de présenter son équipe et de présenter également un exposé du projet soumis à la procédure.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

965

Merci. Bonsoir madame la Présidente, mesdames et messieurs! Donc mon équipe est composée de quelques experts, madame Liette Pelletier à ma gauche qui est ingénieure au ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, monsieur Jean-François Rougerie qui est chargé d'environnement à Hydro-Québec.

970

J'aurai aussi la collaboration d'un certain nombre d'experts dont monsieur Robert Piché qui a été l'ingénieur de projets, madame Christiane Rompré qui est aussi chargée d'environnement, et j'aurai trois (3) experts en hydraulique, à savoir monsieur Pierre Bruneau, Luc Roy et monsieur Francis Therrien. Alors voilà l'essentiel de l'équipe du MRN-Hydro-Québec qui a réalisé cette étude d'impact.

975

Alors mesdames et messieurs bonsoir. Au cours de cette présentation, j'aborderai quatre (4) grands sujets: la nature du projet et sa raison d'être, la gestion de l'ensemble des aménagements, les relations avec le milieu et enfin, les impacts environnementaux du projet et les mesures que nous proposons pour les atténuer.

980

985 La situation du projet! Avant tout, voyons quelques points de repère pour bien situer la zone du projet, même si nous sommes dans votre région. Le bassin versant du lac Kénogami, soit la zone géographique qui l'alimente, est situé au sud de la rivière Saguenay et au sud-est du lac Saint-Jean. Vous le voyez en blanc sur la carte.

Il est drainé par trois (3) rivières: les rivières aux Écorces, Pikauba, et Cyriac, ce qui accélère l'arrivée des eaux au lac Kénogami.

990 De part ses caractéristiques montagneuses, ce bassin versant a un temps de réaction très court. Comme vous le savez, le lac Kénogami est en fait un réservoir. Le contrôle de son bassin versant est assuré par des barrages et ouvrages situés à l'entrée des rivières aux Sables et Chicoutimi. Ces deux (2) rivières traversent principalement les arrondissements de Jonquière et de Chicoutimi.

995 Le contrôle des crues de ce bassin versant est justement la raison d'être de ce projet. Je vous propose de passer sans tarder à ce sujet. La raison d'être du projet, sa nature et les solutions envisagées!

1000 À la suite des événements survenus au Saguenay en 96, plusieurs études ont été effectuées sur les crues dans le bassin versant du lac Kénogami et sur les possibilités d'évacuer de façon sécuritaire les écoulements par les rivières aux Sables et Chicoutimi. Les études ont conduit à présenter trois (3) scénarios au gouvernement. Ces scénarios devaient répondre aux critères fixés par décret, des critères en lien direct avec les recommandations de la Commission Nicolet. Je vous les rappelle!

1005 D'abord tous les ouvrages, barrages et digues doivent être conçus pour résister à la crue de sécurité, CMP.

1010 Deuxièmement, une crue équivalente à celle de 96 ne doit pas entraîner de niveau supérieur au seuil majeur d'inondation dans les rivières aux Sables et Chicoutimi.

Troisièmement, lors d'une éventuelle crue de sécurité CMP, le lac Kénogami ne doit pas dépasser le niveau de cent vingt-trois pieds trois pouces (123 pi 3 po).

1015 Enfin, le niveau du lac Kénogami doit pouvoir être stabilisé à environ cent quatorze pieds (114 pi) en période estivale. Je vous rappelle que la CMP, c'est la crue maximum probable résultant de conditions extrêmes. On l'appelle aussi la crue de sécurité. C'est une crue bien supérieure à celle de 96 et le seuil majeur est le débit au-delà duquel il y a inondation des résidences.

1020 Ces trois (3) scénarios dont nous avons parlé plus tôt, correspondant à trois (3) projets différents, étaient composés des éléments tels que le rehaussement et la consolidation des ouvrages au lac Kénogami, l'aménagement du lit des rivières aux Sables et Chicoutimi, un ou des réservoirs d'accumulation sur les rivières qui alimentent le lac Kénogami, la mise en place d'un système amélioré de gestion.

1030 Les scénarios devaient aussi rencontrer l'objectif du maintien des débits minimaux requis pour les activités industrielles et les prises d'eau en aval et pour lesquelles le lac Kénogami a été créé au siècle passé.

1035 La solution retenue! À la suite d'une évaluation de l'efficacité, de l'importance appréhendée de l'impact environnemental et d'une estimation des coûts des différents scénarios proposés, le gouvernement du Québec a statué sur la solution qui prévoit la construction d'un réservoir en amont sur la rivière Pikauba, la consolidation et la modernisation des ouvrages existant sur le pourtour du lac Kénogami, l'excavation d'un seuil dans la partie amont de la rivière aux Sables et la mise en place d'un système amélioré de gestion prévisionnelle.

1040 Ce même gouvernement autorisait en juin 2000 le ministère des Ressources naturelles à mandater Hydro-Québec pour réaliser les études d'avant-projet et obtenir les autorisations en vue de sa réalisation.

1045 La gestion des futurs ouvrages! Maintenant que nous avons vu comment le projet a été défini, voyons comment va se concrétiser la gestion de ce bassin versant! Précédemment, vous m'avez entendu parler de gestion et même de gestion prévisionnelle améliorée. Qu'est-ce que c'est? Le système de gestion prévisionnelle se fonde sur deux (2) grands volets: la prévision des apports et la gestion de l'eau stockée.

1050 La prévision des apports d'eau est réalisée grâce aux prévisions météorologiques, à l'instrumentation du bassin versant en temps réel qui permet de mesurer de façon la plus juste possible l'eau qui arrive et au logiciel de prévisions.

1055 L'autre composante est la gestion de l'eau stockée dans les réservoirs. Rappelons que le bassin versant du lac Kénogami dont nous vous montrons la simulation depuis la ville de Saguenay, c'est le territoire géographique dont les pentes sont inclinées vers ce lac, de sorte que toutes les précipitations qui tombent sur ce bassin ou qui ruissellent dévalent et s'infiltrent en direction de ce lac.

1060 Voyons comment se présenteraient les différentes étapes de la gestion prévisionnelle. Tout d'abord, on tient compte des volumes d'eau déjà stockés dans les réservoirs, puis on tient compte des prévisions d'apport et des données réelles de terrain. Toutes ces données et leur traitement servent à évaluer des scénarios d'apport en eau. Ceux-ci sont prévus à différents intervalles de temps. Par exemple, aux six (6) heures, aux douze (12) heures, aux quarante-huit (48) heures, etc.

1065 Enfin, on évalue les conséquences de l'arrivée de ces scénarios d'apport d'eau en vue d'établir une gestion qui limite les inondations par l'ouverture des vannes qui permet de gérer les débits sortants. Ainsi, les risques d'inondation sont réduits si l'on évacue à l'avance de l'eau pour laisser de la place dans les réservoirs en prévision d'une crue.

1070

Donc voyez-vous, la gestion prévisionnelle améliorée, c'est plus de mesures en temps réel, plus d'analyses de scénarios préventifs pour améliorer la prise de décisions en vue d'assurer la sécurité de la population.

1075 Voyons maintenant la gestion normale! Dans la poursuite de notre projet, nous avons effectué des simulations de gestion normale, lesquelles ont été basées sur les données hydrologiques historiques de 1913 à 1999. La gestion prévue en condition normale ne modifie en rien le partage des débits historiques et ce, jusqu'à ce que les données correspondent à une crue se produisant une fois tous les vingt (20) ans.

1080 En outre, en période estivale, la présence du réservoir Pikauba a pour conséquence de permettre de gérer le lac Kénogami à cent quatorze pieds (114 pi) qui est le niveau prévu par le décret du gouvernement.

1085 Voyons la gestion des crues supérieures à une fois dans vingt (20) ans! Grâce au réservoir Pikauba et aux travaux d'excavation dans la rivière aux Sables, on pourra gérer des crues très importantes de façon sécuritaire, et à l'aide de la gestion prévisionnelle améliorée, on pourra réduire de beaucoup la fréquence de dépassement des nouveaux seuils d'inondation.

1090 Quand est-il pour la gestion de la crue de 96, 18 juillet? C'est l'exemple que je voudrais regarder avec vous pour clore cette partie sur la gestion. Il s'agit bien sûr d'une simulation qui devrait pouvoir se réaliser une fois que le système de gestion prévisionnelle améliorée sera bien implanté. À cet effet, je vous signale que son utilisation est déjà à l'étape des tests. Le comportement du bassin versant du lac Kénogami a été simulé pour des pluies semblables à
1095 celles de juillet 96 et en tenant compte du nouveau réservoir Pikauba.

On est en mode de gestion prévisionnelle. Signalons d'abord plusieurs indices. Environnement Canada a annoncé de fortes pluies pour le vendredi 18 juillet, la pluie a effectivement commencé entre neuf heures (9 h) et dix heures (10 h), plus forte que prévue. Les
1100 prévisions indiquent que cela va continuer et même s'amplifier.

Le réservoir Pikauba est près de son niveau normal maximal d'exploitation, soit quatre cent dix-sept virgule 7 mètres (417,7 m).

1105 Du côté du lac Kénogami, on baisse le lac de façon préventive de cent quatorze pieds (114 pi) à cent treize pieds quatre pouces (113 pi 4 po). On envoie jusqu'à cinq cent dix mètres cubes-seconde (510 m³/s) dans les exutoires du lac Kénogami. La rivière Chicoutimi étant à deux cent cinquante-cinq mètres cubes-seconde (255 m³/s), on monte aussi graduellement le débit à deux cent cinquante-cinq mètres cubes-seconde (255 m³/s) dans la rivière aux Sables.
1110 On dépasse le cinq cent dix mètres cubes-seconde (510 m³/s) rapidement, puisqu'il s'agit d'une situation exceptionnelle.

L'ouverture des vannes se fait sans délai, on monte graduellement le débit vers neuf cent soixante mètres cubes-seconde (960 m³/s).

1115

Je vous rappelle qu'il s'agit des premiers instants critiques. Le territoire est saturé d'eau, il y a des prévisions de pluie abondante supérieure à cinquante millimètres (50 mm) qui ont déjà été annoncées depuis le 18 juillet. Déjà la population est en alerte, et le plan des mesures d'urgence est mis en place par différents intervenants du milieu.

1120

Gestion de la crue d'été du 19 au 25 juillet. Il s'agit de la gestion du passage de la crue. Le niveau du réservoir Pikauba qui a été ouvert montera de quatre cent dix-sept sept mètres (417,7 m) à quatre cent vingt-quatre quatre mètres (424,4 m). Cette remontée de sept mètres (7 m) dans le réservoir Pikauba correspond à une accumulation de cent trente-sept hectomètres cubes (137 hm³), soit l'équivalent de trente-cinq mille (35 000) piscines olympiques.

1125

On voit donc de nouveau le rôle primordial du réservoir Pikauba qui, en accumulant toute cette eau, constitue une marge de manœuvre essentielle à l'exploitant pour respecter les débits d'évacuation et le niveau du lac Kénogami.

1130

Au lac Kénogami, l'accumulation est de plus de cinq pieds (5 pi). On passe de cent treize pieds quatre pouces (113 pi 4 po) à cent dix-huit pieds neuf pouces (118 pi 9 po), soit quatre-vingt-quatorze hectomètres cubes (94 hm³). Il s'agit de nouveau de l'équivalent d'environ vingt mille (20 000) piscines olympiques.

1135

Aux exutoires du lac Kénogami, l'évacuation de neuf cent soixante mètres cubes-seconde (960 m³/s), soit six cent cinquante mètres cubes-seconde (650 m³/s) dans la rivière aux Sables et trois cent dix (310 m³/s) dans la rivière Chicoutimi nous assure que la crue est en train de passer.

1140

On est arrivé, grâce au réservoir Pikauba, et au nouveau débit de neuf cent soixante mètres cubes-seconde (960 m³/s) permis par les travaux d'excavation dans la rivière aux Sables, à faire passer la crue de 96 sans dommage majeur aux résidences et avec un niveau sécuritaire au lac Kénogami.

1145

On voit donc qu'avec cette gestion, les événements désastreux de 96 ne se reproduiront plus.

1150

Ajoutons quelques mots pour la sécurité! En plus de la gestion optimisée des ouvrages en vue d'une sécurité optimale, il convient de souligner que pour ce qui est des ouvrages, ceux-ci sont dimensionnés conformément à la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages avec la CMP tant pour le printemps que pour l'automne. En effet, les CMP sont les cas de chargement les plus importants sur les digues et les barrages. On s'assure d'abord que les ouvrages seront assez hauts pour contenir les eaux et assez forts pour retenir la poussée des eaux.

1155

Au niveau des séismes, tous les dimensionnements des ouvrages ont été faits en tenant compte de l'activité sismique de la région et selon les critères d'Hydro-Québec qui répondent à la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages.

1160 Le réservoir sur la rivière Pikauba et les principaux ouvrages de retenue qui seront rehaussés sur le pourtour du lac Kénogami ont été soumis à des études de bris de barrages pour établir un plan d'urgence.

1165 Enfin, l'accès à tous les ouvrages d'évacuation et aux principales digues sera assuré en tout temps et des accès de rechange sont prévus pour contourner les zones inondées. En collaboration avec la Sécurité civile, un plan des mesures d'urgence sera élaboré, sera en réalité remis à jour.

1170 On voit donc que la sécurité est le moteur de ce projet et que tout est fait pour qu'en cas d'événements exceptionnels, les ouvrages résistent et qu'au besoin, les populations puissent être évacuées de façon préventive.

1175 Quelques mots sur les relations avec le milieu! L'une des premières recommandations de la Commission Nicolet était la constitution d'un comité. Or, le Comité provisoire du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables a été un public privilégié dans la démarche de communication, car il regroupe l'ensemble des représentants concernés par la gestion du lac Kénogami.

1180 Voyons maintenant comment ce projet a été conçu avec le milieu. Le ministère des Ressources naturelles et Hydro-Québec ont mis en œuvre un programme de relations avec le milieu qui a permis de recueillir dès le début des études les préoccupations et les attentes des personnes et des groupes touchés et concernés par le projet. Ceci a permis aussi d'informer l'ensemble des publics de la teneur des études et des travaux à venir.

1185 Une première tournée d'information et consultation a eu lieu en juin 2001. Toutes les composantes du projet ont été questionnées. Une deuxième tournée d'information et consultation a eu lieu à l'automne 2001. L'équipe de projet a participé à huit (8) rencontres de travail avec des organismes régionaux et des résidents. Cette démarche a fait ressortir des préoccupations certaines qui relèvent de décisions du gouvernement, alors que d'autres sont des décisions qui sont directement liées au projet.

1190 Pour ce qui est des décisions liées au gouvernement, il y a celles qui concernent la gestion. Depuis 96, la population régionale demande que le lac Kénogami soit géré depuis la région. Puis il y a celles qui concernent le niveau du lac Kénogami et la durée de la période estivale. D'autres décisions sont liées au projet. Par exemple la correction de la courbe du chemin du Quai en même temps que le rehaussement de la digue de la Coulée-Gagnon. Une collaboration est en cours entre le promoteur et le ministère des Transports du Québec.

1195 Il y a des ententes avec les propriétaires touchés par les travaux à la digue de la Coulée-Gagnon et dans la rivière aux Sables. Des ententes d'indemnisation devront être conclues d'ici le début des travaux avec les propriétaires.

1200 Il y a enfin des modifications temporaires des sentiers de motoneige; des discussions sont en cours et vont bon train.

1205 Pour finir, signalons que l'équipe de projet a mis en place un lien téléphonique pour la durée de la démarche de participation publique, et que plusieurs bulletins d'information ont été produits durant toutes ces périodes.

1210 Venons-en à l'analyse environnementale! Voyons maintenant, en fonction du milieu d'insertion, les principaux impacts du projet et les mesures que nous proposons pour les atténuer.

1215 Trois (3) zones ont fait l'objet d'analyses approfondies. Le secteur de la rivière Pikauba, le secteur du lac Kénogami, le secteur de la rivière aux Sables. Les principaux aspects traités sont le milieu physique, le milieu biologique et le milieu humain.

1220 Pour ce qui est du milieu physique, on a étudié les régimes hydrologiques des rivières et les conséquences des ouvrages projetés sur l'érosion des berges, la qualité de l'eau et les régimes thermiques ainsi que le régime des glaces a aussi été analysé.

Lorsque les spécialistes étudient le milieu biologique, ils étudient notamment la végétation principalement dans la région du réservoir Pikauba, la faune aquatique, les oiseaux, les mammifères présents dans cette zone.

1225 Enfin, les impacts du projet sur le milieu humain ont été analysés du point de vue des activités récréatives, de la chasse, de la pêche, de la foresterie, de l'archéologie, du paysage et de la qualité de vie des résidents ou des utilisateurs du milieu.

1230 Les principaux impacts et les mesures d'atténuation! Le projet aura des impacts environnementaux qui toucheront plus particulièrement les milieux biologique et humain. Ces impacts seront ressentis pendant les travaux ou durant l'exploitation.

1235 Voyons d'abord le secteur de la rivière Pikauba! La rivière Pikauba est le secteur le plus touché. Les impacts vont surtout s'exercer sur la faune et sur l'exploitation des ressources forestières et fauniques. En plus de la couverture arborescente et arbustive, les pertes engloberont des superficies de milieux humides.

1240 Par ailleurs, la présence d'ouvrages sur la rivière Pikauba et la gestion du réservoir entraîneront des pertes d'habitats pour l'omble de fontaine.

Pour ce qui est de la rivière Pikauba, la principale mesure d'atténuation prévue consiste à élaborer un programme de compensation avec la FAPAQ pour la perte d'environ cent quatre-vingt-quinze kilogrammes (195 kg) d'ombles de fontaine par année à la suite de la création du réservoir.

1245 La présence accrue de mercure dans la chair des poisson donnera lieu à un suivi pour les dix (10) prochaines années dans tous les secteurs compris entre le réservoir Pikauba et le lac Kénogami.

1250 Pour ce qui est de la chasse à l'orignal, des mesures seront prises pendant les travaux afin que l'activité se poursuive sans impact à l'extérieur de la zone des travaux et des principaux chemins de construction à la suite de la création du réservoir. L'orignal ne devrait pas subir de préjudices, puisque de nombreux habitats propices sont disponibles en périphérie.

1255 Voyons à présent les impacts positifs que ce projet amènera sur la rivière Pikauba! L'objectif prioritaire de ce projet est d'accroître la sécurité des populations lors des crues extrêmes, et la construction du réservoir Pikauba nous permet d'atteindre cet objectif prioritaire.

1260 Par ailleurs, une amélioration des conditions de la navigation est escomptée sur la rivière Pikauba en aval du futur barrage.

1265 Quand est-il maintenant du secteur du lac Kénogami? De façon générale, les travaux de sécurisation du pourtour du lac Kénogami seront réalisés ponctuellement à treize (13) emplacements différents et produiront très peu d'impact sur le milieu. Les impacts dont l'importance varie de mineure à moyenne seront essentiellement ressentis pendant la période de construction. Les impacts prévus durant la construction toucheront plus particulièrement le milieu humain, notamment en ce qui a trait à la qualité de vie des résidents riverains de certaines aires des travaux. Toutefois, des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour réduire le plus possible ces impacts.

1270 De façon plus particulière, les travaux envisagés à la digue de la Coulée-Gagnon engendreront des impacts sur certaines propriétés privées. Des rencontres spécifiques ont eu lieu avec les résidents touchés. Pour atténuer les impacts, une entente sera conclue entre les propriétaires touchés, le promoteur et le ministère des Transports.

1275 Voyons à présent les impacts positifs dans le secteur du lac Kénogami! Il y aura amélioration du système de gestion prévue au lac Kénogami. Le nouveau mode de gestion va stabiliser le niveau du lac à cent quatorze pieds (114 pi) durant la période estivale, ce qui aura des répercussions positives.

1280 Signalons aussi que la gestion prévue des niveaux du lac Kénogami entraînera une certaine stabilité des milieux biologiques.

1285 Enfin, le secteur de la rivière aux Sables! Les impacts environnementaux de l'excavation d'un seuil dans la rivière aux Sables toucheront plus particulièrement le milieu humain. Ces impacts seront surtout ressentis durant la période de construction. En effet, durant la construction, les travaux et la circulation lourde auront une incidence sur la qualité de vie de la population résidant à proximité du chantier et le long du parcours des camions. Des mesures seront prises pour atténuer le plus possible ces impacts. On parle notamment d'avertir les résidents et de faire respecter les limites permises au niveau du bruit.

1290 Aux termes des travaux, treize (13) propriétés auront subi des pertes permanentes de superficie. Un programme d'acquisition des portions de terrain perdu sera appliqué et les lieux seront réaménagés adéquatement au niveau paysager en vue d'en limiter l'impact. L'excavation

1295 du seuil entraînera une modification des rapides et des berges, et le plan d'eau sera plus bas et plus profond.

Le projet touchera plus particulièrement les résidents de la rue, 3351, Saint-Dominique ainsi que ceux de la rue de la Rivière et de la rue Turgeon de façon permanente.

1300 Dans le secteur de la rivière aux Sables, il y aura aussi des impacts positifs. Le plus important bien sûr avantage de ces travaux demeure la protection des résidents contre les inondations. Le projet améliorera par ailleurs les conditions de navigation dans la rivière. Actuellement, ces conditions sont peu propices dans le tronçon qui sera excavé, en raison de la présence de hauts-fonds et d'écueils. L'excavation créera un plan d'eau calme et profond qui
1305 permettra la navigation dans ce secteur.

Voyons, pour finir, les retombées économiques! L'évaluation des retombées économiques du projet est essentiellement liée à la phase de construction du projet. Les cent quarante-sept virgule deux millions de dollars (147,2 M\$) que coûtera le projet, cent treize virgule trois millions (113,3 M\$) seront consacrés à la construction pour quelque cinq cent cinquante (550) années-personnes sur le chantier réparti de 2003 à 2005.
1310

Deux (2) scénarios de retombées économiques ont été établis, à savoir un scénario plus optimiste et un scénario plus réservé.
1315

Pour l'optimiste, nous prévoyons pour la région des retombées économiques de quarante-sept virgule neuf millions (47,9 M\$) de revenus et la création de mille cent cinquante-huit (1158) années-personnes en emploi.

1320 Pour le scénario comportant plus de réserve, nous prévoyons pour la région des retombées de l'ordre de trente-sept virgule huit millions (37,8 M\$) de revenus et la création de neuf cent trente-cinq (935) années-personnes en emploi.

1325 Selon l'échéancier actuel, avec des autorisations gouvernementales en automne 2003, le projet pourrait être mis en service à la fin de 2005. Ça va être juste, mais on va y arriver!

Rappelons que plus de vingt-cinq millions de dollars (25 M\$) ont été dépensés pour les études et les travaux de la phase 1 qui se termineront sous peu et qu'une grande partie de ces montants ont été dépensés dans la région. Ces travaux visaient l'amélioration des évacuateurs des barrages de Portage-des-Roches et des deux (2) Pibrac, ainsi que la mise en service du système de gestion prévisionnelle.
1330

Cette première phase a donc pour but d'améliorer la fiabilité et l'efficacité des vannes et ainsi permettre un meilleur contrôle des débits.
1335

La surveillance environnementale et le suivi! La surveillance environnementale consiste à veiller d'abord à l'intégration des mesures d'atténuation du projet dans le respect des lois et des

règlements. Quant au suivi environnemental, il permet d'établir l'état de référence du milieu avant les travaux et d'en vérifier l'évolution pendant ou après les travaux.

1340

Le réservoir Pikauba fera l'objet d'un étroit suivi au niveau de son hydrologie, de la qualité de l'eau ainsi qu'au niveau de l'érosion des rives. La faune aquatique sera répertoriée et suivie, de même que la problématique du mercure qui fera l'objet d'un programme de gestion du risque.

1345

Un suivi sera fait sur l'orignal, et pour ce qui est de la faune avienne, un inventaire de la sauvagine devrait être réalisé après la mise en eau du réservoir.

Dans les secteurs touchés par le réservoir Pikauba, un suivi de la chasse à l'orignal et du piégeage sera assuré pendant les cinq (5) années suivant la mise en eau.

1350

Enfin, sur la rivière aux Sables, on vérifiera si l'abaissement de la nappe phréatique n'a pas d'effets négatifs sur le fonctionnement des puits de surface. S'il y a lieu, toutes ces mesures de suivi permettront de prendre des décisions éclairées et d'apporter des ajustements adéquats selon les résultats obtenus.

1355

En conclusion, mesdames et messieurs, l'équipe de projet a tenu compte des préoccupations des communautés concernées dans l'élaboration du projet. La démarche d'évaluation environnementale a été rigoureusement suivie, les impacts en période de construction et les impacts permanents seront atténués, compensés le plus possible. La surveillance environnementale sera assurée et le suivi permettra d'évaluer les mesures d'atténuation ou de compensation proposées.

1360

Ce projet de sécurité entraînera de plus des retombées économiques importantes pour la région.

1365

Enfin, le projet s'inscrit dans la démarche du développement durable auquel souscrit le gouvernement du Québec. Il permet d'assurer l'intégrité des éléments sensibles, beaucoup moins d'inondation à venir pour nous et les générations futures.

1370

Il assure l'équité sociale puisque toute la région en bénéficiera et il participe à l'amélioration de l'efficacité économique en termes de retombées économiques locales et de développement récréotouristique amélioré sur le lac Kénogami.

Je vous remercie.

1375

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors merci monsieur Arnaud.

Le registre est maintenant ouvert.

1380

Nous allons faire une pause. Je vous réexplique brièvement comment on va fonctionner! Alors vous donnez votre nom au registre.

1385 Si vous ne pouvez être présent lors de d'autres séances d'audience publique, je vous
demanderais de l'indiquer au secrétariat. On va faire l'impossible pour que vous puissiez poser
vos questions ce soir, mais on ne vous promet rien, parce qu'il nous reste une heure et quart
(1 h ¼) de travaux pour la soirée.

1390 Alors je vous inviterais à revenir lors des autres séances dans toute la mesure du
possible, si vous ne pouvez poser vos questions ce soir.

Alors bonne pause, on va prendre quinze (15) minutes, merci.

1395

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
SERGE FORGET

1400

PAR LA PRÉSIDENTE:

1405

Il y a plusieurs personnes inscrites au registre, nous allons faire notre possible pour que les réponses soient données à ces gens. Cependant, la très grande majorité peut revenir dans les séances qui suivent.

Alors nous commençons avec monsieur Serge Forget.

1410

Je vous rappelle que vous devez éviter les préambules, toujours vous présenter au micro pour la sténotypiste et puis vous m'adressez la question.

PAR M. SERGE FORGET:

1415

Bonsoir, rebonsoir. Serge Forget, Comité des citoyens de Laterrière.

En fait, j'aurais un très court préambule pour situer par rapport à quoi on veut poser cette question-là.

1420

On réfère au complément d'étude d'impact en réponse au ministère de l'Environnement du Québec comme précision, dans le rappel des objectifs du projet en page 5 au dernier paragraphe, alors il était cité que la création du réservoir Pikauba qui apporte une capacité de rétention supplémentaire essentielle à la réduction des crues en aval, et là, je passe du texte:

1425

"Il sera le seul réservoir d'importance dans le bassin versant du lac Kénogami dont il drainera environ vingt-quatre pour cent (24 %) des eaux."

Nous dit-on en page 5.

1430

Alors ce qu'on veut savoir, c'est quelle quantité d'eau passera par la rivière aux Écorces, Cyriac et les autres affluents tels que les ruisseaux, sans passer par ce réservoir de rétention qu'est le Pikauba et sans être contrôlée avant d'atteindre le réservoir Kénogami.

1435

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va monsieur Arnaud?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1440

Oui. Alors si on dit qu'il y a vingt-cinq pour cent (25 %) qui sont arrêtés par le Pikauba, ça veut dire que la balance s'en va directement au lac Kénogami à travers les autres rivières.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1445 Monsieur Arnaud, pour les gens qui sont visuels dans la salle, est-ce que vous avez une représentation?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1450 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1455 D'accord.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1460 Là, on voit le lac Kénogami ici. On voit la rivière Pikauba, on voit le réservoir Pikauba, la rivière Pikauba, on voit la rivière aux Écorces et on voit la rivière Cyriac.

1465 Donc en définitive, ce qu'on peut voir, c'est que la rivière Pikauba, le réservoir Pikauba intercepte à peu près vingt-cinq pour cent (25 %) du bassin versant, et puis ensuite, la balance s'en va directement dans le lac Kénogami par cette espèce de fourche que constituent la rivière aux Écorces et la rivière Pikauba et la rivière Cyriac.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1470 Alors ça répond à votre question?

PAR M. SERGE FORGET:

Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1475 Alors réexpliquez-nous-la!

PAR M. SERGE FORGET:

1480 Alors ce que je veux connaître, c'est la quantité d'eau, en cas de crue maximale probable, qui passerait par les rivières non contrôlées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1485 D'accord. Alors une crue maximale probable, on fait l'hypothèse crue maximale probable?

PAR M. SERGE FORGET:

Oui, parce que l'étude porte beaucoup là-dessus.

1490

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ou une crue exceptionnelle, en tout cas?

1495

PAR M. SERGE FORGET:

Ou une crue exceptionnelle, telle que 96.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1500

D'accord.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1505

Je vais essayer de répondre à votre question par un schéma que j'avais préparé.

Donc là, ça, c'était une carte du milieu. Donc on va regarder un peu la gestion de la crue 96 en volume.

1510

Donc j'ai essayé de vous illustrer, on a essayé de vous illustrer sur cette planche la crue de 96. Alors vous voyez la crue de 96, vous l'avez ici sur la gauche. Et vous voyez que c'est une espèce de chapeau qui commence et puis qui s'amplifie, puis qui a duré à peu près cinq (5) jours, et c'est une crue qui a généré cinq cent trente-huit hectomètres cubes (538 hm^3) d'eau qui sont rentrés au lac Kénogami.

1515

Alors on va regarder, on va analyser pendant deux (2) jours, les deux (2) jours les plus aigus, la crue. On a à peu près un volume d'eau de quatre cents hectomètres cubes (400 hm^3) qui doit passer pendant ces deux (2) jours. Alors comment ça se passe!

1520

D'abord, comme je l'ai dit tout à l'heure dans la présentation, on est en situation exceptionnelle, on est monté à cinq cent-dix ($510 \text{ m}^3/\text{s}$), on est monté à neuf cent soixante ($960 \text{ m}^3/\text{s}$) et donc, regardons les débits sortants du lac Kénogami durant ces deux (2) jours, bien, c'est neuf cent soixante mètres cubes-seconde ($960 \text{ m}^3/\text{s}$) multipliés par les quarante-huit (48) heures, multipliés par trois mille six cent secondes par heure (3600 s/h), ça fait cent soixante-six hectomètres cubes (166 hm^3) qui sont en train de passer par les rivières Chicoutimi et aux Sables.

1525

Ensuite, qu'est-ce qu'on a comme outil, on s'est donné un outil de niveau dans le lac Kénogami. Alors le niveau, c'est de le monter à cent soixante-cinq et trente ($165,30 \text{ m}$). Pourquoi cent soixante-cinq et trente ($165,30 \text{ m}$), parce qu'on a dit qu'on voulait pas de

1530

dommages majeurs, donc on reste au niveau des dommages majeurs, des dommages mineurs. Donc ça, ça fait encore un volume de quatre vingt quatorze hectomètres cubes (94 hm³).

Donc on est rendu à deux cent soixante hectomètres cubes (260 hm³).

1535

Pendant ces deux (2) jours, il fallait passer quatre cents (400 m), donc il nous manque un cent quarante hectomètres cubes (140 hm³), et donc le réservoir Pikauba a été conçu pour quatre cent dix-sept sept (417,7 m) et quatre cent vingt-quatre quatre (424,4 m), qu'on soit capable d'aller chercher cent trente-sept hectomètres cubes (137 hm³). Alors cent trente-sept-cent quarante (137 hm³-140 hm³), on est à peu près à notre quatre cents hectomètres cubes (400 hm³). Alors voilà!

1540

La crue exceptionnelle de 96 serait passée, pour cent soixante-six hectomètres cubes (166 hm³), dans les exutoires, on aurait accumulé quatre-vingt quatorze hectomètres cubes (94 hm³) dans le lac Kénogami et on aurait retenu cent trente-sept hectomètres cubes (137 hm³) dans le réservoir Pikauba.

1545

C'est ça qui nous permet de faire passer la crue de 96 sans dommage.

1550

Alors si maintenant, on parlait d'une crue de sécurité pas probable, mais comme vous le savez, dans l'étude d'avant-projet, on a défini qu'en cas de crue de sécurité, on serait à mille deux cents (1200 m³), alors on pourrait faire un calcul avec mille deux cents mètres cubes (1200 m³) dans chacune des rivières, et puis on aurait tant d'hectomètres cubes, mais bon, là, on parle de chose improbable, c'est une crue pour les calculs de conception.

1555

Mais voilà la 96 qui illustre. Je pense que ça répond un peu plus à votre question.

PAR M. SERGE FORGET:

1560

Pas précisément, mais ça nous donne quand même une bonne idée.

Juste pour le bénéfice des gens qui sont dans la salle, un hectomètre cube, ou cent hectomètres cubes, ça correspond à quoi?

1565

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1570

Bien, un hectomètre cube, c'est un million de mètres cubes (1M m³).

PAR M. SERGE FORGET:

1575

C'est un million?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1580 Un million de mètres cubes (1M m³). Et puis j'ai donné tout à l'heure un exemple, je pense. J'ai dit que cent trente-sept hectomètres cubes (137 hm³), c'était l'équivalent de trente mille (30 000) piscines olympiques. On a fait un calcul rapide sur le coin de la table, on a trouvé que l'exemple était parlant. Trente mille (30 000) piscines olympiques, ça fait beaucoup de piscines olympiques.

1585 **PAR M. SERGE FORGET:**

OK. Ma deuxième question?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1590

Oui.

PAR M. SERGE FORGET:

1595 Les simulations proposées dans l'étude d'impact ne tiennent pas compte du temps pour atteindre la crue de 96, une crue maximale probable. On s'est servi à peu près des mêmes périodes, j'imagine, au niveau – parce que c'est pas précisé comme tel, le temps, mais j'imagine que ça, ça fait référence à la simulation qui a été faite de la crue 96.

1600 Donc on semble avoir utilisé les mêmes temps que 96, est-ce qu'Hydro-Québec a simulé les probabilités d'occurrence d'une pareille crue dans un temps record, vingt-quatre (24) heures, douze (12) heures ou autre temps record par exemple?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1605

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1610 Je pense pas qu'on ait simulé dans un temps de vingt-quatre (24) heures, mais par contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'on a simulé exactement ce qui s'est passé en 96.

1615 Donc si j'ai le temps, je vais faire une présentation sur comment on a passé la crue de 96, mais comme vous me disiez, vous faisiez référence au temps, et j'aimerais vous montrer peut-être ce qu'on a fait en référence au temps.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1620 D'accord, brièvement, vous pouvez faire cette présentation-là, mais de façon assez brève?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

J'en ai pour deux (2) minutes.

1625

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, allez-y!

1630

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Là, je voudrais simplement vous faire voir cet acétate, parce que c'est important de voir la cloche, il y a une cloche que vous voyez ici, qui correspond au niveau du lac Kénogami, cette grosse cloche noire.

1635

Alors ça, vous voyez, c'est la cloche. Alors vous voyez, le 18 juillet, on commence, le 19 juillet, 20 juillet, 21 juillet, 22, donc c'est une simulation qui a été faite dans le temps de ce qui s'est réellement passé, avec toutes les données qu'on avait. Ça, c'est la cloche dont je fais référence.

1640

Puis en dessous, je vais vous mettre un acétate. Ça, ce que vous voyez en bas, c'est le début de la cloche. Ce point-là, juste quand on a descendu un peu le lac, puis on est en train de partir vers le haut de la cloche. Donc ici, vous avez la courbe, si vous voulez, de montée du niveau du lac Kénogami, et vous voyez en bas qu'il y a une petite baisseur.

1645

Alors maintenant, je passe à la deuxième partie, c'est les chiffres, et là, je vais passer assez vite!

Donc le 19 juillet, on a des prévisions, on a des pluies, on a des apports, on a des débits sortants du lac Kénogami, et on a un niveau du lac Kénogami. Et finalement, on a des actions. Qu'est-ce que ça donne?

1650

D'abord les prévisions, c'est pluie abondante. Le 19 juillet à treize heures (13 h), on a déjà vingt-cinq millimètres (25 mm) d'accumulés. On a des apports de cent cinquante-huit mètres cubes (158 m³), des débits de cent cinquante-huit (158 m³). On ne bouge pas le niveau du lac, on est à cent soixante-trois virgule quatre-vingt-six (163,86 m).

1655

On est dans une politique d'évacuer les apports. Puis brusquement, il y a quelque chose qui se produit, c'est qu'on se rend compte qu'il y a un taux d'augmentation horaire des apports qui vient de passer au-dessus de un, qui devient plus grand. Ça, c'est un signal très important.

1660

Ça, ça veut dire qu'on est dans un processus où l'augmentation des apports est supérieure à un, et vous voyez, à dix-sept heures (17 h), l'augmentation horaire des apports est à quinze mètres cubes par seconde (15 m³/s). À vingt heures (20 h), il est à quarante-cinq mètres cubes (45 m³/s).

1665

Donc vous voyez, on est dans un processus où l'augmentation des apports est exponentielle. Donc vous voyez qu'il y a un certain nombre d'actions qui sont prises jusqu'à dix-sept heures (17 h), on décide d'évacuer les apports, c'est-à-dire de garder Kénogami constant.

1670 À vingt heures (20 h), on ferme Pikauba et on monte l'évacuation à cinq cent dix mètres cubes (510 m³). Et vous voyez, ce que je vous montrais tout à l'heure dans la figure du bas, le niveau du lac Kénogami qui commence à descendre, vous l'avez là, il est en train de descendre. De cent soixante-trois (163 m), il passe à cent quatre-vingt-quatre (184 m), il descend à cent soixante-dix-neuf (179 m).

1675 La suivante s'il vous plaît!

Et là, on continue, on est le 20 juillet à huit heures (8 h) du matin. On est à cent cinquante millimètres (150 mm) d'accumulation de pluie, on a mille cent quatre-vingt-trois mètres cubes (1183 m³) d'apport et là, on est passé à neuf cent soixante mètres cubes (960 m³).

1685 Donc vous avez, dans le temps, toute la simulation de comment, avec notre neuf cent soixante mètres cubes (960 m³), c'est-à-dire le seuil, l'accumulation dans Pikauba et le niveau du réservoir Kénogami qui monte enfin, à la fin de la pluie. Là, la fin de la pluie là, et là, quelques heures plus tard, on a atteint le niveau maximum de cent soixante cinq et trente et un (165,31 m) et puis ensuite on a passé la crête et on redescend.

1690 Alors ça, c'est pour vous montrer que le système qu'on a mis au point, quand on applique exactement ce qui s'est passé en 96 au niveau des apports, voilà comment on pourrait gérer la crue, une nouvelle crue 96, et voilà comment la démonstration qu'au niveau du lac Kénogami et au niveau du neuf cent soixante mètres cubes (960 m³) et au niveau du réservoir Pikauba, ces trois (3) éléments conjugués permettent de passer la crue 96.

PAR M. SERGE FORGET:

1695 Mais est-ce qu'on aurait eu les mêmes résultats si cette pluie était tombée en vingt-quatre (24) heures?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1700 Est-ce la gestion peut être similaire si la pluie est plus intense et concentrée dans le temps?

PAR M. SERGE FORGET:

1705 Dans peu d'espace.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1710 Là, j'aimerais faire appel à mes spécialistes. Robert, est-ce que tu pourrais peut-être nous donner une indication, parce que je pense qu'effectivement, on pourrait gérer une crue plus rapide dans le temps.

1715 Je pense qu'à ce moment-là, il y a un certain nombre de processus de décisions qui vont être mis en place. De toute façon, le processus de gestion décisionnelle amélioré, c'est un processus dans lequel on est capable, de façon très rapide, d'analyser des scénarios de façon très rapide.

1720 Un dernier point que je voudrais vous signaler, avant de passer la parole à mon collègue, dans le scénario que je vous ai montré, je voudrais vous faire voir qu'ici, il y a une plage de six (6) heures, vous voyez! Ici, il y a une plage de six (6) heures. En réalité, vous voyez, il y a un plateau entre le 19 juillet et le 20 juillet, il y a un plateau de six (6) heures. Ça, c'est six (6) heures pendant lesquelles on a pu être à cinq cent dix (510 m^3) et prendre des décisions et étudier des scénarios.

1725 Alors je pense que le système de gestion prévisionnelle, c'est un système qui va permettre de s'adapter à chaque cas. Mais je voudrais que Robert vous touche un mot plus précis de ce qui pourrait être fait.

1730 **PAR M. ROBERT PICHÉ:**

1735 Alors si j'ai bien compris, on parle de la même quantité d'eau qui tomberait en vingt-quatre (24) heures au lieu de quarante-huit (48) heures. C'est certain qu'avec le débit sortant à neuf cent soixante mètres cubes par seconde ($960 \text{ m}^3/\text{s}$), il y aurait moyen d'évacuer par les rivières. Mais là, on parle d'un événement qui est vraiment supérieur, d'une récurrence vraiment très très faible par rapport à ce que ce serait exceptionnel comme événement, là, de répéter la même histoire en un temps beaucoup plus court.

1740 Je sais pas si mes collègues hydrologues peuvent commenter ceci au point de vue de la récurrence d'avoir une pluie qui est supérieure à deux cent cinquante millimètres (250 mm) en vingt-quatre (24) heures. Je pense que c'est une probabilité très très faible. Déjà que celle de 96 était presque supérieure à un an-dix mille (10 000) ans!

1745 Alors je pourrais demander à monsieur Pierre Bruneau ici de commenter.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1750 Disons que monsieur Pierre Bruneau, c'est notre simulateur en chef. Donc Pierre, la question est très claire, c'est: Est-ce qu'on est capable de faire passer une crue semblable en un temps inférieur!

C'est ça votre question, si je me permets de la résumer, madame la Présidente.

PAR M. PIERRE BRUNEAU:

1755

Disons que ce que je dirais, c'est qu'à ce moment-là, c'est plus du tout une crue 96. Votre demande de comprimer la crue de trois (3) jours en un jour, ça équivaut presque à une crue maximale probable. Ça fait qu'on se retrouve carrément dans une situation de crue maximale probable...

1760

PAR M. SERGE FORGET:

Donc on aurait les mêmes effets qu'une crue maximale probable, c'est ça que je comprends?

1765

PAR M. PIERRE BRUNEAU:

C'est ça.

1770

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Ce qu'on a voulu aussi, ce que je soulignais tout à l'heure, madame la Présidente, et je pense que là, on se rejoint, c'est qu'un cas de crue maximum probable, je veux dire, il y a des règles de gestion qui sont prises et des règles de sécurité, de décision de sécurité qui sont prises dans un processus qui est, je pense, beaucoup plus rapide.

1775

Je veux dire, si les prévisions nous permettent, dans les quelques heures qu'on a, de dire qu'on va dépasser la crue 96, je peux vous dire que les actions sont prises immédiatement. C'est ça qu'on peut dire, merci.

1780

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien. Alors en résumé, là, vous nous avez présenté un scénario de gestion qui reprend l'événement de 96, et vous nous dites que même si la situation était amplifiée pour atteindre une crue maximum probable, donc tous les événements vont contre les humains, si vous voulez, tout arrive en même temps de façon très très intense, malgré tout ça, la proposition que vous faites, en termes de gestion et d'aménagement, serait capable d'y répondre?

1785

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1790

Non, c'est pas tout à fait ça qu'on a dit. Ce qu'on a dit, là, ce qu'on dit, c'est qu'on nous a demandé d'étudier la possibilité de faire passer une crue semblable à celle de 96.

1795

Ce que je dis, c'est que si on était dans une situation où on a des conditions pires qu'en 96, mais disons avec une crue semblable en termes de quantité, je dis qu'à ce moment-là, on se retrouverait dans une situation au-delà de la crue 96 et, comme disait mon collègue, on serait

plus près d'une CMP et donc, les actions que normalement on doit déclencher en cas de catastrophe nationale seraient déclenchées immédiatement.

1800 On parle bien sûr, il faut bien comprendre que la sécurité, c'est d'arriver à évacuer les populations qui risquent d'être enclavées. Alors c'est évident que si au bout – pour aller un peu plus loin dans la simulation – si au bout de deux (2) heures, au lieu d'avoir vingt-cinq millimètres (25 mm), on avait eu cent millimètres (100 mm), c'est évident qu'on n'aurait pas attendu cinq (5) heures à cinq cent dix mètres cubes par seconde (510 m³/s). La décision aurait été prise tout de suite de passer à neuf cents (900 m³/s) et puis là, les décisions d'évacuation auraient été prises.

1805
1810 Alors si vous voulez, c'est l'avantage du système de gestion prévisionnelle. Donc ce que nous proposons, ça permet de faire passer la crue de 96 et ça permet de prendre des décisions plus rapides qu'aujourd'hui, à cause de la meilleure information qu'on est allé se chercher dans le projet. Parce que c'est avec les nouvelles stations de météo, c'est avec les nouveaux logiciels qu'on fait mieux, on pense, demain qu'aujourd'hui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1815 D'accord. Alors ça permet quand même de pouvoir évacuer les populations en un moment propice?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1820 Propice.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1825 D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1830 À titre indicatif, nous avons ici des débits sortants au Kénogami dans le cas de la pluie de 96, alors on a une pointe, à ce moment-là, qui sortirait à neuf cent soixante mètres cubes (960 m³), si on prend la crue maximale probable, à ce moment-là quel serait le débit de pointe, à titre comparatif?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1835 Ce qu'on a fait, c'est que dans le projet, on a limité les débits sortants à mille deux cents mètres cubes (1200 m³) dans chacune des rivières. Et les mille deux cents mètres cubes (1200 m³), c'est en réalité un débit dans lequel on est sûr que les infrastructures pour les évacuations vont résister, OK!

1840 Donc si vous voulez, deux mille quatre cents mètres cubes (2400 m³/s) seraient ce qui sortirait du Kénogami en cas de crue maximum probable.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1845 Je vous remercie. Donc dans le cas d'une pluie semblable en quantité à 1996, mais qui tomberait dans un laps de temps plus comprimé, nous aurions bien entendu des débits sortants supérieurs à neuf cent soixante mètres cubes (960 m³) à ce moment-là, je vous remercie.

PAR M. SERGE FORGET:

1850 Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1855 Le ministère de l'Environnement, avez-vous des compléments d'information à fournir?

PAR M. YVES ROCHON:

1860 Je pense que ce serait peut-être important de bien mettre les éléments de contexte de ce que le promoteur présente, parce que vous allez voir, lors de l'analyse de recevabilité, vous avez pu constater que le Centre d'expertise qui a une bonne connaissance pratique de la gestion d'ouvrages a émis plusieurs commentaires entre le fait d'être en simulation comme on le présente ce soir, on est sur une simulation, on est sur un ordinateur, on prend des décisions rapides, tout va bien, et être dans la vraie vie où on doit prendre des décisions importantes, on doit éventuellement évacuer des populations, en fait vous l'avez vécu pour savoir c'est quoi ce genre de procédé-là. Et ça peut pas être pris à la légère. Ça prend des informations très importantes.

1870 J'aimerais ça, je pense, pour remettre une perspective un petit peu plus, je dirais, réelle, demander au gens du Centre d'expertise qu'ils expliquent en réalité qu'est-ce qu'ils doivent faire, quels sont les gestes qu'ils doivent faire avant de pouvoir penser augmenter le débit au seuil mineur d'évacuation puis au seuil majeur, pour bien comprendre la préoccupation qu'a le Centre d'expertise hydrique du Québec quand on parle de notion de marge de manœuvre.

1875 Je vais demander à madame Lafleur un petit peu d'expliquer cet élément-là.

PAR Mme JULIE LAFLEUR:

1880 Avant de passer au seuil mineur d'inondation, on doit d'abord avertir les populations, les producteurs hydroélectriques à l'aval pour qu'ils ajustent leurs appareils d'évacuation.

1885 On avise aussi Urgence-Environnement, la Sécurité publique, puis ensuite on attend un délai de deux (2) heures avant de passer au seuil mineur pour laisser le temps à tout le monde d'agir.

1890 Ensuite de ça, pour passer au seuil majeur d'inondation, les mêmes délais sont aussi en vigueur, puis en plus, bon c'est ça, on avise toujours Urgence-Environnement, la Sécurité publique, les gestionnaires d'ouvrages, puis toutes les équipes d'ingénieurs puis de gardiens de barrages sont sur les lieux. Il y a des gens sur les lieux, il y a des gens aussi au central, puis c'est ça.

On accorde un délai à la Sécurité publique puis aux municipalités pour évacuer les populations visées. Alors c'est ça, dans les prises de décision.

1895 À partir du moment où la prise de décision de passer au seuil majeur, on doit attendre un certain délai avant de passer à ce seuil-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1900 Ça va.

PAR M. YVES ROCHON:

1905 Alors pour résumer, vous comprendrez qu'avant de prendre une décision comme ça, souvent ça peut demander au gestionnaire de l'ouvrage d'avoir un délai un peu plus long pour être sûr que l'augmentation qui est prévue dans ses systèmes, dans sa modélisation, se réalise, et comme on le constate avec le graphique, avec la simulation, la marge de manœuvre est très très serrée, tout faire la suite d'opération qui est faite ici qui a été présentée. Donc c'est juste mettre cette perspective-là en lumière.

1910

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors un complément d'information?

1915 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je veux juste abonder dans le sens de monsieur Rochon. Justement, là, le six (6) heures qu'on a répertoriées, il est avant de passer au seuil majeur. Donc on a un petit délai qui est important, puis je voulais juste le souligner.

1920

PAR M. YVES ROCHON:

1925 Oui, effectivement, je pense que le projet permet effectivement, à ce niveau-là, d'avoir plus de temps. Par contre, si on regarde le même graphique, on passe au seuil mineur assez rapidement.

1930 En une (1) heure ou deux (2), on doit passer au seuil mineur. Donc c'est un élément, il faut que les gens comprennent bien qu'en une (1) heure ou deux (2), selon le système, le gestionnaire va envoyer cinq cent dix mètres cubes (510 m^3) dans les deux (2) rivières comme ça, là. C'est beaucoup d'eau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1935 Merci. On reviendra certainement sur cet aspect-là. Dans les séances qui vont suivre également.

SIMON PICARD

1940

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous invitons maintenant monsieur Simon Picard.

1945

PAR M. SIMON PICARD:

1950 Ma question, c'est si on considérait strictement la sécurité du public comme objectif du projet et non l'aspect villégiature, ni débit minimum garanti du lac Kénogami, est-ce qu'on pourrait envisager des ouvrages qui répondraient à cet objectif de sécurité sans qu'il soit nécessaire de créer le réservoir Pikauba?

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Monsieur Arnaud.

1955

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1960 Donc je vais reformuler la question pour être sûr que je l'ai bien comprise. C'est que l'idée, ce serait de bâtir un projet de sécurité sans le réservoir Pikauba.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1965 Si je comprends bien, là, en construisant une digue mais en ne remplissant pas le réservoir en amont.

PAR M. SIMON PICARD:

Oui, ou encore sans réservoir, sans digue, également les deux (2) possibilités, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1970

D'accord.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1975 OK, alors écoutez, je pense qu'on va partir depuis l'aval, et puis c'est évident que si on n'a pas le réservoir Pikauba, avec la présentation que j'ai faite avant, il va falloir donc créer des seuils tellement énormes dans les rivières que là, on va avoir des travaux, on va pas dire pharaoniques, parce qu'il faut être humble, mais des travaux qui sont beaucoup plus chers. Notamment, il faudrait faire, c'est une des options qui avait été envisagée, de pas faire de réservoir, et de faire deux (2) seuils, un seuil dans la rivière aux Sables et un seuil dans la rivière Chicoutimi.

1980 Alors les travaux dans la rivière Chicoutimi sont assez prohibitifs, parce qu'il faudrait faire des travaux sur plusieurs kilomètres et donc, les gens auraient devant eux une rivière qui serait profonde, pratiquement sans eau.

1985 Donc ça, c'est une solution qui a été abandonnée.

1990 Pour répondre à la deuxième question, c'est-à-dire d'avoir des aménagements au Pikauba qui ne serait pas rempli, je pense qu'il y a trois (3) raisons qui militent en faveur du remplissage.

1995 La première, c'est que le réservoir Pikauba, envers et contre tous, est la marge de manœuvre la plus importante qu'il y a dans le projet pour l'exploitant. L'exploitant, justement tout à l'heure, on parlait quand même de la décision importante de passer à cinq cent dix mètres cubes (510 m³), donc le seuil mineur, je pense qu'on aura, en tant qu'exploitant, et je pense qu'on en a déjà discuté avec le Centre d'expertise, le réservoir Pikauba, c'est vraiment la marge de manœuvre, bon.

2000 Donc on aura plutôt tendance à mettre un peu plus d'eau dans le réservoir Pikauba que de créer une alerte sur les rivières aux Sables et Chicoutimi en dépassant un seuil.

2005 La deuxième raison, c'est qu'effectivement avec le réservoir Pikauba, on va pouvoir dépasser moins souvent dans les crues normales le cinq cent dix mètres (510 m³), parce qu'il faut bien penser que les gestionnaires, d'après ce que l'on sait, et je pense qu'ils sont là, ils vont pouvoir vous le confirmer, on joue quand même avec l'eau dans les rivières. On monte souvent le débit dans la rivière, on utilise le débit des rivières pour évacuer, pour gérer le lac Kénogami.

2010 La troisième dimension, c'est qu'au niveau environnemental, remplir le réservoir, on le remplirait une fois tous les deux (2) ans, puis on le viderait, je veux dire au niveau environnemental, on créerait pas un milieu stable. Alors que là, au moins, on va générer un milieu avec une certaine stabilité, et probablement, on l'espère, parce que c'est ce qu'on a prévu, un ressourcement à cause du réservoir. Donc il va y avoir un nouvel équilibre qui va se créer. Et donc, ça remplacera le tronçon de rivière qui va être finalement ennoyée.

2015 Alors c'est un peu les trois (3) raisons pour lesquelles nous pensons difficile d'envisager d'avoir un ouvrage ouvert.

2020 Puis il y a peut-être un dernier point qu'on pourrait vous signaler, c'est que si le réservoir est ouvert, à un moment donné de toute façon, pendant les crues, il va y avoir de l'eau qui va arriver. Les crues de printemps vont avoir une certaine tendance à remplir un peu, et ça pourrait devenir un élément dangereux d'avoir un ouvrage comme ça, parce qu'on pense que c'est pas, enfin, c'est pas souhaitable que l'ouvrage soit pas très bien contrôlé.

2025 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Voulez-vous expliquer ça?

2030 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Ce que je veux dire par là, c'est que si par exemple, on garde le réservoir bas, à quatre cents mètres (400 m) par exemple, bon bien, on va le garder bas en ayant une vanne qui va être ouverte, puis vous savez, il y a les phénomènes de vortex qui peuvent se créer, parce qu'on a une prise d'eau qui est souterraine, alors ce serait un réservoir qui présenterait un certain danger.

2035 Parce que quand il n'y a pas une profondeur suffisante en face d'une prise d'eau, même si on met une estacade, ça constitue quand même un endroit dangereux, pour la navigation je parle.

2040 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Un petit élément pour préciser! Si j'ai bien compris une des parties de votre réponse, concernant le Pikauba qui serait conservé vide en temps normal, vous avez dit, une fois à tous les deux (2) ans, est-ce que je dois comprendre que par exemple, une fois tous les deux (2) ans, la crue printanière serait assez forte qui ferait en sorte à ce moment-là que le réservoir se remplirait avant de pouvoir être vidangé?

Est-ce que c'est ça qu'on doit comprendre, une fois tous les deux (2) ans?

2050 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Se remplirait! C'est-à-dire il y aurait un certain niveau d'eau qui s'accumulerait dans le réservoir Pikauba, OK! Parce qu'à un moment donné, on a deux (2) portes actuellement, il y en a une qui est redondante par rapport à l'autre, et on a deux cents mètres cubes (200 m³) d'évacuation.

2055 Alors à peu près une fois tous les deux (2) ans, l'entrée d'eau dans le Pikauba serait supérieure à cette évacuation potentielle, donc il va y avoir de l'eau qui va s'évacuer, qui va s'accumuler derrière le Pikauba, une fois tous les deux (2) ans. Alors ça varie dans les quatre-vingt-sept (87) ans, ça varie.

2060

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça répond à votre question?

2065

PAR M. SIMON PICARD:

Oui. Je peux poser une deuxième?

2070

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

PAR M. SIMON PICARD:

2075

Merci. J'aimerais savoir si c'est vrai qu'actuellement, Hydro-Québec négocie avec Faune et Parcs afin de négocier en fait des mesures d'atténuation concernant une ligne électrique qui servirait éventuellement si le projet est autorisé à alimenter le réservoir Pikauba et actuellement, justement, du fait que le projet est pas autorisé?

2080

PAR LA PRÉSIDENTE:

Une ligne électrique qui serait reliée à quoi?

2085

PAR M. SIMON PICARD:

Au réservoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2090

D'accord. Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2095

Actuellement, il y a pas de négociation avec Faune et Parcs concernant une ligne électrique.

2100

Actuellement, ce qu'on fait, c'est qu'on regarde le tracé futur de la ligne d'alimentation à vingt-cinq kV (25 kV) qui servira au chantier. Donc c'est ça qu'on fait. On regarde le tracé par où on va la faire passer et donc, on a fait un certain nombre de travaux de prospection pour connaître le tracé puis connaître la caractéristique du sol.

2105

Mais actuellement, il y a aucune négociation avec Faune et Parcs concernant la ligne vingt-cinq kV (25 kV).

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc c'est uniquement pour le chantier, c'est pas pour installer un équipement de production énergétique?

2110

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Absolument pas.

2115

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Ça répond à votre question?

2120

PAR M. SIMON PICARD:

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2125

Merci.

DANIEL GROLEAU

2130

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous invitons maintenant monsieur Daniel Groleau.

2135

PAR M. DANIEL GROLEAU:

Bonsoir.

2140

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

2145

PAR M. DANIEL GROLEAU:

Comme on l'avait précisé dans un petit préambule vraiment court et comme on l'avait précisé dans notre demande de requête d'audience publique, il y a des nouveaux scénarios qui ont été proposés en date du 22 mars qui sont à l'étude par le promoteur.

2150

Est-ce que ce soir, c'est possible qu'un promoteur nous explique ces nouveaux scénarios là? Il y a deux (2) scénarios, il y a un scénario qui est une variante de gestion des niveaux d'eau et de marnage du réservoir Kénogami, donc on parle de niveau d'exploitation à cent soixante-trois virgule sept mètres (163,7 m) qui peuvent varier de cent soixante-trois virgule six (163,6 m) à cent soixante-trois virgule quatre-vingt seize mètres (163,96 m).

2155

On nous parle aussi d'un scénario 2 qui est une variante établie afin de considérer les préoccupations du ministère de Pêches et Océans Canada en regard d'un projet de moindre impact, qui vise une cote de gestion approximative du réservoir Pikauba à quatre cent treize mètres (413 m) plutôt que quatre cent dix-huit mètres (418 m), si je me trompe pas.

2160

Alors qu'en est-il de ces scénarios? Et la lettre précise que les informations devraient être déposées durant la période d'audience publique.

2165

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

2170

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors madame la Présidente, effectivement, comme nous nous étions engagés à le faire, nous allons déposer ce soir une présentation qui a été faite dans le cas des demandes du ministère Pêches et Océans Canada. Il s'agit essentiellement de deux (2) scénarios, de deux (2) variantes, c'est-à-dire qu'on garde le projet tel qu'il était prévu et on va faire varier deux (2) valeurs.

2175

On a regardé quel était l'impact d'une variation du niveau du lac Kénogami en période estivale. Ça, c'est le premier, ce qu'on appelle la variante A.

2180

Et ensuite, dans une variante B, on a regardé à la fois l'augmentation du marnage et on s'est mis dans la situation où on était avant le déluge du Saguenay, c'est-à-dire on s'est mis dans la situation où il y avait autant de non-respect qu'à cette époque-là sur le lac Kénogami, pour voir qu'est-ce que ça faisait.

2185

Alors si vous voulez...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, on va prendre le temps de regarder ça attentivement.

2190

Alors pendant que vous vous préparez, le mot marnage, ça signifie la variation d'un niveau dans un plan d'eau.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2195

Une chose aussi que je voudrais définir, vous avez défini le marnage, moi, je voudrais définir ce qu'on appelle le critère de non-respect.

2200

Le critère de non-respect, on va prendre l'exemple du lac Kénogami actuellement. On nous a fixé le niveau estival à cent soixante-trois virgule quatre-vingt-six (183,86 m) plus ou moins zéro un mètre (0,1 m), alors le critère de non-respect, pour nous, c'est le nombre de jours sur la période qu'on a regardée, qu'on a simulée, où le niveau du lac n'est pas respecté.

2205

Par exemple, on va dire que là, on a pris un nombre de jours de non-respect de quatre cents (400) jours. Alors quatre cents (400) jours, ça peut paraître peu quand on parle de quatre-vingt-sept (87) ans, ça paraît peu, mais il faut rapporter ça d'abord à la période estivale. Donc c'est quatre cents (400) jours sur une période estivale qui dure deux (2) mois du 15 juin au 1^{er} septembre.

2210

Alors ce non-respect, il faut aussi le ramener aux années où il y a eu du non-respect. Et on se rend compte, quand on analyse, qu'il y a des années, peut-être une année sur quatre (4), quand on parle de quatre cents (400) jours de non-respect, ça veut dire qu'une année sur quatre (4), en période estivale, on manque trois (3) semaines de respect du lac. Alors trois (3) semaines de non-respect, alors évidemment, il y a des fois, ce non-respect, c'est dix centimètres (10 cm), puis il y a des fois, ce non-respect, c'est plus d'un mètre (1 m).

2215

2220

Alors quand le non-respect est de plus d'un mètre (1 m), bien, on peut plus naviguer. Alors je veux remettre ça en perspective, parce que c'est important de bien comprendre que quatre cents (400) jours sur quatre-vingt-sept (87) ans, ça paraît peu, mais quand on analyse, on se rend compte que ça peut être significatif sur une période estivale qui est relativement courte.

2225

Alors les deux (2) variantes! Ce que je vous propose, c'est qu'on va regarder les deux (2) variantes et puis ensuite, mon collègue de l'Environnement vous fera voir les différences au niveau des impacts.

2230

Parce qu'il faut bien comprendre que nous avons fait ces analyses, parce qu'il s'agit bien d'analyses, on n'a pas fait des études environnementales, on a fait des analyses, on a regardé s'il y avait des variables ou des paramètres qui auraient pu échapper au gouvernement et qu'on aurait pu modifier, qui aurait pu bonifier encore, parce que notre objectif, c'est d'avoir le projet de moindre impact.

2235

Alors on a regardé ce que ça donnait au niveau d'un variante A dans laquelle au lieu d'avoir le niveau minimal à cent soixante-trois virgule soixante seize (163,76 m), vous vous souvenez que le niveau, c'était cent soixante-trois virgule quatre-vingt-six (163,86 m) plus ou moins un mètre (1 m), donc c'était cent soixante-trois quatre-vingt seize (163,96 m) le maximum, cent soixante-trois soixante seize (163,76 m) le minimum.

2240 Donc on a regardé si on baissait de seize centimètres (16 cm) ce niveau minimum. Alors on se rend compte finalement, et on a gardé tout le reste du projet pareil, c'est-à-dire on a gardé le niveau maximal pareil, et si on gère avec les mêmes critères de non-respect que dans le cas du projet, alors dans le cas de notre projet, ça, c'est aussi une information que je veux vous donner tout de suite, parce que c'est important pour la suite, le quatre cent dix-sept sept (417,7 m), c'est le niveau à Pikauba où on a un jour de non-respect en quatre-vingt-sept (87) ans. Donc on peut dire que c'est la frontière, c'est la limite.

2245 Alors on voit finalement, vous allez voir, je vais vous montrer derrière qu'il n'y a pas de changement aux ouvrages. Il y a la petite figure, voilà!

2250 Alors vous voyez, le réservoir Pikauba, vous voyez en bas les niveaux. Vous voyez cent soixante-trois virgule quatre-vingt seize (163,96 m), cent soixante-trois quatre-vingt-six (163,86 m), vous avez cent soixante-trois soixante seize (163,76 m). Alors la variante A, elle représente, si vous voulez, dans la tranche entre le minimum et le maximum, cinq virgule quatre-vingt-dix hectomètres cubes (5,90 hm³). Le projet, lui, c'est cinq quatre-vingt-dix-sept hectomètres cubes (5,97 hm³), variation sur Pikauba, on reste à quatre cent dix-sept (417 m), ça change rien. Pour avoir donc le même non-respect pour la période estivale.

2255 Donc la variante A nous indique que faire varier le marnage sur le lac Kénogami de dix centimètres (10 cm), ça change rien sur le niveau du réservoir Pikauba.

2260 Si maintenant on regarde la variante B, alors la variante B, on met un marnage de quarante centimètres (40 cm), de zéro virgule vingt mètre (0,20 m) de chaque côté. Donc on a le même niveau maximum qu'aujourd'hui à cent soixante-trois virgule quatre-vingt seize (163,96 m), on a un niveau minimal qui descend à cent soixante-trois virgule cinquante-six (163,56 m), et pourquoi on est descendu si bas, c'est parce que sait qu'au-dessous de cent treize

2265 pieds (113 pi), on a des problèmes de navigation. C'est pour ça qu'on l'a choisie. Et on prend les mêmes proportions de non-respect que l'historique simulé, c'est-à-dire avant 96, soit environ quatre cents (400) jours sur quatre-vingt-sept (87) ans.

2270 Alors on arrive avec nos simulations à un nouveau niveau du réservoir Pikauba qui devient quatre cent douze virgule sept (412,7 m). Mais soyons bien conscients qu'on a perdu une grande portion de notre marge de manœuvre et qu'on a perdu quatre cents (400) jours sur quatre-vingt-sept (87) ans.

2275 Et bien sûr qu'on ne respecte pas le niveau qui nous a été défini par décret.

Donc là maintenant, qu'est-ce qu'on a fait dans un deuxième temps? Monsieur Rougerie va vous expliquer les impacts que ça a au niveau du réservoir Pikauba, notamment sur les milieux humides, sur le poisson, puis tu feras les commentaires que tu voudras sur les solutions.

2280 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:**

Alors c'est un peu compliqué, bien en fait, ce qu'on voit ici, c'est, dans un premier temps, le nombre de jours où on ne rencontrait pas – donc ce qu'on rencontre ici, c'est le nombre de jours où on ne rencontre pas un débit réservé écologique comme on avait calculé dans la rivière
2285 Pikauba au site du barrage vers l'aval par rapport aux conditions sans Pikauba.

Donc dans les deux (2) cas, on a une variable de projet avec un réservoir Pikauba à la cote quatre cent dix-sept (417 m), et pour des débits d'été, on a une période donc de huit (8) jours où on ne rencontre pas un débit minimum de sept mètres cubes-seconde ($7 \text{ m}^3/\text{s}$) qui avait
2290 été calculé.

Et pour la période hivernale, on a une période de trois cent quarante et quelques jours pour un débit qui serait de quatre mètres cubes-seconde ($4 \text{ m}^3/\text{s}$).

Avec une variante de quatre cent douze sept (412,7 m) à Pikauba, c'est-à-dire une variante qui ne rencontre pas l'objectif de stabiliser Kénogami l'été, ce que mentionnait monsieur Arnaud tantôt, quatre cents (400) jours de non-respect d'un niveau minimum, on aurait deux cent treize (213) jours, donc une augmentation substantielle du non-respect d'un débit minimum de sept mètres cubes-seconde ($7 \text{ m}^3/\text{s}$) durant l'été, et on triple le nombre de jours où on ne
2295 respecte pas le débit écologique calculé pour la période hivernale.
2300

Et ça, c'est comparé à une situation sans Pikauba où on voit, malgré tout il y a quand même une amélioration, mais l'amélioration est moins substantielle et moins marquée.

Le débit réservé écologique, la définition d'un débit réservé écologique, c'est un débit, une quantité d'eau qu'on a calculée pour soutenir les populations de poisson en aval dans le cycle vital de ces communautés de poisson au cours de l'ensemble de l'année.
2305

Dans le cas spécifique de Pikauba, on a calculé trois (3) périodes, donc trois (3) cycles particuliers, le cycle hivernal en était un, le cycle d'été-automne et bien sûr, les périodes de reproduction au printemps et à l'automne pour des espèces différentes. Alors on a des calculs différents, des simulations qui ont été faites par rapport à ça.
2310

PAR LA PRÉSIDENTE:

2315 On va sûrement avoir l'occasion de revenir sur toutes ces questions de débit réservé lors de d'autres séances, continuez!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

2320 Maintenant, aussi, on a fait une mise à jour pour les pertes de poisson associées à la création du réservoir Pikauba. Les calculs à la cote quatre dix-huit quatre (418,4 m) nous donnaient une perte nette, c'est-à-dire de cent quatre-vingt quinze kilogrammes (195 kg) qui tenaient compte d'une production résiduelle au réservoir.

2325

À la cote quatre dix-sept sept (417,7 m), en fait c'est cent quatre-vingt-cinq (185 kg) qui ont été recalculés. Et on a proposé, on a élaboré un plan de compensation qui tiendrait compte, à ce moment-là, du besoin de compenser pour cette perte nette.

2330

Maintenant, à la cote quatre douze sept (412,7 m) - je suis désolé, c'est très petit! C'est bien beau quand moi, je l'ai dans le visage, mais un petit peu moins facile!

2335

En fait, ce qu'on a ici, on a un tableau où la productivité des habitats aquatiques est définie en fonction des habitats lenticques, donc des écoulements lents, et des habitats à écoulement rapide, des habitats lotiques, on a donc des superficies d'habitats qui nous donnent une production ou une productivité, si on veut, en kilogramme de poisson. On calcule après la productivité nette, une fois que le projet est en place, et ça nous permet de déterminer qu'est-ce qu'on perd à ce moment-là ou la perte nette.

2340

Donc je mentionnais tantôt qu'à quatre dix-sept sept (417,7 m), on a une perte nette de cent quatre-vingt-cinq (185 kg), alors on a ici la variante Pikauba à la cote quatre dix-sept sept (417,7 m), et le calcul nous donne cent quatre-vingt-cinq kilos (185 k).

2345

Et pour une variante à quatre douze sept (412,7 m), donc un niveau de Pikauba qui est beaucoup plus bas, donc presque cinq mètres (5 m) plus bas, on a estimé une perte de deux cent quatre-vingt-cinq kilos (285 k). Donc plus de pertes malgré qu'on a un niveau de réservoir qui est plus bas.

2350

Et l'explication de ça est simple! C'est que pour une variante à quatre dix-sept sept (417,7 m), on estime une production résiduelle du réservoir, parce qu'il a des biefs permanents qui sont maintenus dans le réservoir, alors qu'à une cote de quatre douze sept (412,7 m), il n'y en a pas de tels biefs. Le réservoir marne au complet, il vidange l'ensemble des secteurs et il n'y a pas d'habitats de disponibles, donc on leur a accordé une productivité résiduelle nulle.

2355

Ici, c'est une caractérisation par rapport à la localisation des frayères. Les principales frayères dans le réservoir Pikauba sont situées entre les kilomètres 53 et 55. Et pour vous montrer ici les pentes de la rivière sont telles qu'entre 53 et 55, on varie entre la cote quatre cent vingt (420 m) et la cote quatre cent quinze (415 m) approximative. Donc dans les cotes de quatre dix-huit (418 m), quatre dix-sept (417 m), quatre seize (416 m), on est tout à peu près au même endroit et on affecte à peu près de la même façon les frayères qui sont dans le réservoir. Et à la cote quatre douze sept (412,7 m) ou quatre treize (413 m), on est juste en bas, les pentes sont très faibles par rapport au secteur.

2360

2365

Les milieux humides pour les deux (2) variantes, la variante à quatre douze sept (412,7 m), on rentre tout juste, le niveau d'eau vient tout juste, parce que là, il y a plein de choses qu'on n'a pas présentées à date!

Il y a un milieu humide qui serait quand même affecté, même à la cote inférieure, à quatre douze sept (412,7 m), parce qu'il y a le niveau d'eau du réservoir qui vient pénétrer juste à peu

2370 près à la hauteur de la rivière au niveau des milieux humides, il y aurait une augmentation des niveaux d'eau dans la nappe phréatique où on situe ces secteurs-là.

Néanmoins, c'est un secteur qui présente peu d'intérêt comme ressource alimentaire pour la faune.

2375

La présence d'orignal dans le secteur! L'orignal serait pas plus ou pas moins affecté par la présence d'un réservoir à quatre dix-sept sept (417,7 m) qu'à quatre douze sept (412,7 m).

2380 Et au niveau de la chasse, il y aurait très peu de changement aussi, parce que la chasse se fait pas sur la rivière, elle se fait dans le milieu périphérique à la rivière, surtout dans des zones d'exploitation récente de la forêt, du couvert forestier.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2385 Je pense que ça fait le tour.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2390 Je vais adresser une question aux gens de Pêches et Océans. Monsieur Trépanier, pouvez-vous nous faire un petit résumé sur un peu l'origine de la demande – vous me corrigerez si je suis dans l'erreur – est-ce que la demande sur le quatre cent douze point sept (412,7 m) de niveau du Pikauba, est-ce que c'est une demande spécifique de Pêches et Océans?

2395 Si vous pouvez nous faire un petit topo sur l'origine de cette demande-là s'il vous plaît.

PAR M. SIMON TRÉPANIÉRIER:

2400 OK. C'est pas une demande directement qui vient du MPO. Ce qu'on a demandé, c'est dans le cadre de l'évaluation environnementale aussi qu'on a à faire en vertu de la Loi sur les pêches, c'est d'examiner tous les scénarios, de se pencher sur les scénarios qui permettraient de réduire les impacts sur l'habitat du poisson et d'autres composantes de l'environnement.

2405 On a fait ces demandes-là à plusieurs reprises, il y a eu plusieurs discussions sur différents scénarios, différentes propositions que vous avez vu passer dont celle-là. Puis ce qui était présenté-là, c'est pas une demande formelle qui vient du MPO, ça faisait partie des exigences dans les questionnements qu'on avait demandés, et le promoteur a décidé de présenter la variante actuelle, la variante avec une différence de marnage au Kénogami, comme il vous a présenté dans le scénario A, et une variante B qui avait des contraintes autres au Lac Kénogami.

2410 Donc pour répondre à la question, c'est pas une demande directement du MPO, ça vient de questionnements qu'on a faits au promoteur.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2415 En termes d'aucune perte nette d'habitats, ici on voit que les études ont été faites concernant l'omble de fontaine. Habituellement, Pêches et Océans, son approche sur les pertes nettes, est-ce que ça comprend la productivité pour l'ensemble des espèces piscicoles ou si c'est spécifique, vous ciblez les espèces de poisson, dans ce cas-ci l'omble de fontaine, ou si c'est plus général que ça habituellement?

2420

PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:

Évidemment que le principe d'aucune perte nette, ça concerne la plupart du temps, puis bon en tout temps, l'ensemble du système habitat du poisson.

2425

Dans ce cas-ci, on a l'omble de fontaine, mais on a plusieurs espèces proies qui peuvent être utilisées par l'omble de fontaine à différents stades. Dans ce cas-ci évidemment, c'est l'omble de fontaine qui est une espèce pêchée, qui est une espèce valorisée, et c'est une espèce qui a des besoins biologiques assez spécifiques. Donc quand on s'attarde la plupart du temps à cette espèce-là, dans le genre de système qu'on retrouve dans la rivière Pikauba, on est capable d'avoir une vue d'ensemble sur les espèces qui concernent l'habitat du poisson.

2430

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2435 Je vous remercie. Comme précision que je souhaiterais avoir, là, nous avons eu, bon, on a vu la présentation, donc sur les documents qui ont été récemment présentés à Pêches et Océans, bon, suite à différentes séries de questions qu'on a pu voir, on a eu deux (2) séries additionnelles de questions, bon, dans un cas spécifique, ça pourrait être considéré comme une troisième série de questions de ciblées, du côté de Pêches et Océans, est-ce que l'information qui vous a été fournie jusqu'à maintenant, semble complète pour vous permettre de faire votre analyse, ou si vous pensez avoir besoin d'information additionnelle provenant du promoteur?

2440

PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:

2445 Bien, évidemment, c'est difficile de répondre à cette question-là pour une raison assez simple, c'est que les scénarios, les demandes qu'on a faites concernant les différents scénarios possibles de gestion du Pikauba et de l'ensemble des composantes du projet, Pêches et Océans avait établi clairement que c'était des demandes qui étaient en lien avec la gestion normale du Pikauba et non en période de crue, donc on a focusé nos questions là-dessus.

2450

À ce stade-ci, la présentation que vous venez de voir, on l'a eue de la même façon que l'ensemble des intervenants ici de façon très récente, puis on n'a pas eu un dépôt officiel avec les informations complètes qui vont avec, ça fait que c'est possible qu'il y ait des questions supplémentaires qui peuvent survenir sur l'habitat du poisson dans les prochaines semaines. Ça, c'est possible que ça arrive, oui.

2455

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2460 Du côté de la recevabilité de l'étude d'impact, donc vous aviez été consulté, vous avez été consulté par le ministère de l'Environnement, à ce stade au niveau de la recevabilité, vous, est-ce que vous avez émis des commentaires spécifiques lorsque le ministère de l'Environnement vous a demandé qu'est-ce que vous pensiez de l'étude ou si c'est un processus qu'on peut qualifier encore de continu pour Pêches et Océans Canada?

2465 **PAR M. SIMON TRÉPANIÉRIER:**

D'abord juste préciser que dans le contexte de ce projet-là, et c'est arrivé dans le cadre de certains projets déjà autorisés si on veut, d'être consulté dans la procédure provinciale, dans le cadre du projet qui nous concerne, on n'a pas été consulté sur la recevabilité.

2470 Les questionnements, l'évaluation qu'on en fait, c'est dans le cadre de l'évaluation environnementale fédérale qui est en cours, tout comme l'analyse environnementale du ministère de l'Environnement, c'est un processus continu qui se poursuit présentement avec les différentes étapes que ça demande.

2475 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Je vous remercie.

2480 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc vous avez un processus aussi qui s'applique, pouvez-vous nous l'expliquer sommairement?

2485 **PAR M. SIMON TRÉPANIÉRIER:**

Très rapidement, c'est que le ministère de Pêches et Océans doit émettre un permis en vertu de la Loi sur les pêches, afin d'autoriser les pertes d'habitat du poisson. Donc le ministère des Pêches et Océans autorise pas le projet, mais autorise les pertes d'habitat du poisson.

2490 Cette situation-là entraîne le déclenchement de la Loi canadienne d'évaluation environnementale. Donc étant donné qu'on émet un permis pour les pertes d'habitat, on doit consulter les autres intervenants fédéraux qui pourraient être impliqués ou qui pourraient avoir des questionnements par rapport au projet.

2495 Et une fois que la décision est prise, est-ce que le projet a des implications importantes sur l'environnement ou non, le ministère de Pêches et Océans peut émettre ou non une autorisation. C'est dans ce contexte-là précis que le ministère de Pêches et Océans intervient.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2500

D'accord. Et votre approche, je vais la résumer, puis vous me dites si c'est correct, je la prends d'expériences antérieures!

2505

Vous tentez de faire évoluer un projet pour réduire les impacts au minimum, et lorsqu'il reste encore des impacts, vous visez zéro perte nette d'habitat, donc une compensation à ce moment-là?

PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:

2510

Oui, c'est ça. C'est cet élément-là qu'on a de d'abord travailler à réduire les impacts sur l'habitat du poisson dans la mesure du possible évidemment, il y a des contraintes de chacun des projets qui doivent être respectées. Une fois que l'exercice a été fait de poser les questions et déterminer que les effets environnementaux sur l'habitat du poisson ont été réduits au minimum ou on considère qu'ils sont acceptables, on peut déterminer que les pertes qui sont encourues doivent être compensées.

2515

C'est disons la finalité de notre mandat, c'est de terminer un projet de compensation qui va compenser pour les pertes d'habitat qui sont engendrées par le projet.

2520

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Du côté de Faune et Parcs Québec, vous avez aussi une politique équivalente?

PAR M. GÉRALD GUÉRIN:

2525

Effectivement, la Société s'est munie d'une politique définissant des lignes directrices pour les analyses des projets, dans le but d'établir les principes sur lesquels on devrait se baser pour pouvoir juger acceptable un projet.

2530

Contrairement à Pêches et Océans, on n'a pas de processus distinct, on s'insère à l'intérieur même du processus qui est sous la gouverne du ministère de l'Environnement. Donc on est consulté, sauf que nos principes, on véhicule nos principes par le biais des avis qu'on doit émettre auprès du ministère de l'Environnement. Donc aucune perte nette d'habitat ou encore de productivité.

2535

Donc s'il y a une résultante où il y a des pertes, à ce moment-là il faut s'assurer que par les mesures d'atténuation et de compensation, le bilan global est positif.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2540

Alors les variantes qui viennent d'être présentées, je me trompe pas dans la terminologie, là, est-ce que vous les avez déjà examinées du côté de la Société?

PAR M. GÉRALD GUÉRIN:

2545

On n'a pas reçu ces variantes-là pour fins d'analyse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2550

Alors là, elles sont déposées, vous allez les avoir en même temps que nous, là. Et vous allez les examiner pour être en mesure de donner une évaluation de leur performance?

PAR M. GÉRALD GUÉRIN:

2555

Effectivement. Dans la deuxième étape de consultation, au niveau de l'acceptabilité du projet, effectivement on pourra prendre connaissance de ces variantes-là et puis éventuellement d'en tenir compte dans notre avis.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2560

On reviendra là-dessus, parce qu'il est possible qu'on demande aussi, la Commission, vos appréciations, les experts, sur ces aspects-là.

Alors on vous redonne la parole! Oui monsieur Arnaud.

2565

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2570

Je voudrais juste ajouter un petit complément. Comme a fait remarquer tout à l'heure monsieur de Pêches et Océans, on s'est engagé à leur fournir un document relatant ces variantes. Actuellement, on a fait juste une présentation.

C'est évident que ce document sera aussi envoyé au ministère de l'Environnement, c'est évident, et aux différents ministères du côté du Québec.

2575

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et vous pensez que ce document-là sera disponible à quel moment?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2580

Bien, j'allais dire avant la fin des audiences, mais je pense pas. Je pensais qu'on va l'avoir avant la fin de la première partie, je penserais pas, mais certainement dans les deux (2) semaines qui vont suivre la fin de la première partie.

2585

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors on vous repasse la parole.

PAR M. DANIEL GROLEAU:

2590

Juste une petite précision! Est-ce que la présentation sur acétates qu'on vient de voir va être disponible à partir de demain sur le site internet? Je sais qu'il y a des délais habituellement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2595

Sur le site internet, ça sera pas possible, mais...

PAR M. DANIEL GROLEAU:

2600

Comment peut-on avoir ça d'ici la fin de la période présente?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2605

Est-ce que vous pouvez nous les déposer version papier demain en quatorze (14) copies?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2610

Oui, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors on va l'avoir version papier tout au moins, et puis demain, on vous indiquera à quel moment ça sera disponible sur le site internet.

2615

PAR M. DANIEL GROLEAU:

J'ai une deuxième question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2620

Très bien.

PAR M. DANIEL GROLEAU:

2625

C'est une question d'information! Pour évaluer le projet, il y a des données qu'à date, on n'a pas, c'est-à-dire en termes de débit sortant, il y a de la production d'hydroélectricité sur la rivière aux Sables et rivière Chicoutimi, donc il y a des contrats d'approvisionnement qui sont garantis par le ministère des Ressources naturelles.

2630

Ces contrats-là, c'est pas clair, en fait je pense qu'ils viennent à échéance en 2005 pour la plupart, il y a des compagnies privées là-dedans, Abitibi Consolidated, Elkem Métal, il y a aussi la ville de Jonquière qui est productrice d'électricité.

2635 Est-ce qu'il y a moyen d'avoir des informations concernant ces contrats d'approvisionnement là? C'est-à-dire, bon, les dates d'échéance d'une part, les débits qui sont consentis. Je pense que c'est des contrats d'allocation d'eau, de ressource eau.

2640 Je sais qu'en ce moment, dans l'étude d'impact, ce qu'on voit, c'est un débit minimal de quarante-deux virgule cinq mètres cubes-seconde ($42,5 \text{ m}^3/\text{s}$) qui doit être assuré. Mais on nous parle pas, j'imagine que ça va au-delà de ça, ces contrats-là. Donc on parle pas d'avantages compétitifs, on demande pas des prix de vente d'électricité, on demande bien des quantités d'eau qui ont été consenties par le gouvernement.

2645 Est-ce qu'il y a moyen d'avoir ces données-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2650 Bien. Alors on posera pas une question tout à fait précise, pour le moment, cependant, pourriez-vous, monsieur Arnaud, nous présenter sommairement quelle est la nature de ces contrats-là, quand ces contrats viennent à échéance, et les modalités de renouvellement?

2655 Étant donné l'heure tardive, là, nous sommes à trois (3) minutes de la fin de cette séance, on va ouvrir sur le sujet, et je suis convaincue qu'on reviendra dans les séances suivantes. Alors on vous passe la parole.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2660 Oui. Alors je vais passer la parole à ma collègue madame Pelletier qui travaille directement au ministère. Je pense qu'effectivement, elle va vous dire l'état de ces contrats ou ce qu'ils en sont, de quoi ils sont constitués, et puis je pense que là, on va avoir un premier début de réponse. Alors madame Pelletier.

PAR Mme LIETTE PELLETIER:

2665 Madame la Présidente, effectivement il y a actuellement quatre (4) contrats qui sont échus mais dont les causes continuent à s'appliquer. Ici, on parle des contrats avec Abitibi Consol sur la rivière Chicoutimi et la rivière aux Sables, également le contrat avec Ville de Saguenay, anciennement Ville Jonquière.

2670 Pour ce qui est du bail, parce qu'on parle d'un bail, puisqu'ils se retrouvent sur des terres du domaine public, Elkem a un bail qui viendra à échéance le 31 décembre 2005. Donc on est en période de négociation avec Abitibi et Ville de Saguenay et également, on a entamé les négociations avec Elkem.

2675 Pour ce qui est du contenu, on a, comme vous savez, c'est des contrats commerciaux, donc en vertu de la Loi d'accès aux documents publics, on a consulté les tiers, et on a reçu une première réponse à l'effet qu'aucune donnée des contrats ne devait être divulguée publiquement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2680

D'accord, c'est une loi par rapport à la Loi de l'accès à l'information. Cependant, les préoccupations des gens ne visent pas à aller chercher de l'information confidentielle sur des redevances ou quoi que ce soit, mais par rapport au débit réservé. C'est la préoccupation des gens.

2685

Sur ces aspects-là, est-ce que vous pouvez nous fournir une information?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2690

Je pense que, si vous voulez, ce qu'on a actuellement, on a des débits globaux, OK. D'ailleurs on travaille avec quarante-deux point cinq (42,5 m³/s) et soixante-dix-neuf (79 m³/s), donc on connaît les débits, on va dire les minimum et les maximum.

2695

À partir du moment où on rentre dans les débits utilisés par chacune des compagnies, on arrive dans le domaine du commercial, parce que c'est à travers le débit et les performances de la turbine qu'on peut en déduire la production.

2700

Et c'est cette information que les compagnies ne sont pas prêtes à donner. Elles sont prêtes à donner leur capacité de production, elles sont prêtes à donner donc leur puissance, parce que ça, c'est connu, et puis je pense qu'on travaille avec les maximum.

2705

Mais finalement, je pense, ce que je voudrais vous dire, ce que je voudrais dire à monsieur, c'est que nous, nous avons fait, c'est un projet essentiellement d'hydraulique, alors c'est fondamental, comme vous nous l'aviez demandé d'ailleurs, que nous évaluions et que nous présentions les débits en aval sur les rivières.

2710

Mais pour ce qui est des centrales hydroélectriques, je veux dire, c'est pas un sujet qu'on a traité, dans le sens, c'est pas un sujet sur lequel on s'est arrêté.

Parce qu'on avait le minimum et le maximum. On savait que le quarante-deux point cinq (42,5 m³/s), c'était le minimum historique, et que le soixante dix-neuf (79 m³/s), c'était le maximum après la réhabilitation de 96.

2715

Donc si vous voulez, le facteur énergétique, c'est pas un facteur qu'on a considéré dans cette étude-là.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2720

Par contre, si je comprends bien, vous avez toujours dans tous vos scénarios, notamment en rapport avec des niveaux d'eau plus bas dans le Pikauba, considéré de maintenir autant que faire se peut le débit minimum de quarante-deux point cinq mètres cubes (42,5 m³) dans les rivières Chicoutimi et aux Sables.

2725 On sait qu'il y a plusieurs producteurs privés qui ont des ententes avec Hydro-Québec par exemple qui, bon, compte tenu des aléas de la nature tombent complètement, doivent fermer leur centrale pendant une certaine période dans différents étés, et même peut-être à chaque été.

2730 Dans ce contexte-là, est-ce que vous avez déjà examiné des scénarios pour maintenir le niveau du Kénogami, des scénarios qui impliqueraient de ne plus assurer un débit minimum estival de quarante-deux point cinq mètres cubes (42,5 m³)?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2735 Non. On a fait le projet est basé sur les trois (3) critères qui nous ont été énoncés dans le décret avec sous-jacent le critère du respect du débit quarante-deux point cinq (42,5 m³) historique.

2740 Si vous voulez, le quarante-deux point cinq (42,5 m³) historique rentre dans toutes nos simulations comme une donnée. Mais finalement, on a pris dans nos simulations historiques ce qui historiquement était passé.

2745 Mais on n'a jamais travaillé nos simulations – nos simulations, on a le respect, on fait passer les crues, on a un niveau estival à respecter, et on a les usages dus au quarante-deux point cinq (42,5 m³) qui sont connus, qui sont fixes, c'est un minimum à respecter le plus souvent possible.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2750 Vous comprenez que c'est un peu complexe, ce qu'on a pu voir jusqu'à maintenant la gestion des niveaux d'eau dans le Kénogami en rapport avec les contraintes en aval et possiblement les contraintes à l'amont, vous comprenez.

2755 C'est un peu aussi en fonction des scénarios, des variantes qui ont été développées à la demande de Pêches et Océans, dans une hypothèse où vous seriez contraint, si je peux m'exprimer comme ça, de garder le réservoir Pikauba autant en maximal normal inférieur à quatre cent dix-sept point sept (417,7 m), ça impliquerait, ça veut dire à ce moment-là un certain nombre de jours, plus le réservoir Pikauba sera gardé bas, ça impliquerait un nombre toujours grandissant de jours de non-respect du niveau du lac Kénogami.

2760 Dans une hypothèse où on se retrouve avec plusieurs jours de non-respect, est-ce qu'à ce moment-là, vous considéreriez une gestion des débits sortants du Kénogami inférieurs à quarante-deux point cinq mètres cubes (42,5 m³) en période estivale ou c'est inconcevable?

2765 Est-ce inconcevable ou vous le considéreriez?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On l'a pas étudiée, alors!

2770 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Donc je dois comprendre que c'est inconcevable à l'heure actuelle?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2775

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2780

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on va sûrement revenir sur cette question-là lors de d'autres séances.

2785

Je vous remercie. On reprend demain à quatorze heures (14 h).

2790

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 MAI 2003 À 14 HEURES

2795

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2800

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.